



*4<sup>ème</sup> RAPPORT*  
*SUR L'ETAT DE LA BIODIVERSITÉ*  
*AU CAP VERT*

*NOVEMBRE 2009*

*“ La conservation de la nature est –peut-être une pré –condition de la croissance économique, tandis que la consommation futur dépendant, surtout de l’enfoque du capital naturel .La conservation est, sans aucune doute, une pré-condition du développement durable, qui unisse le concept écologique de la capacité de soutenir les concepts économiques de croissances et de développement ”*

*A. McNeely Jeffrey, 1988*

## Appendices I – Informations concernant la partie qui informe et sur la préparation du rapport national

<b>Partie Contractante</b>	
<b>Point Focal National</b>	
Nom de l'institution	Direction Generale de l'Environnement
Nom et tâche du point focal	Sónia Indira Araújo – Technicien de la Direction des Services de Gestion des Ressources Naturels
Code Postal	115
Telephone	238 2618984
Fax	238 2617511
Courrier électronique	soniaraujocv@gmail.com
<b>Techniciens qui ont élaboré le document</b>	
Nom de l'Intitution	Direction Generale de l'Environnement
Nom et tâches des techniciens	Sónia Araújo et Vera Figueiredo
Code Postal	115
Telephone	238 2618984
Fax	238 2617511
Courrier électronique	soniaraujocv@gmail.com e figueiredov@gmail.com
<b>Présentation</b>	
Institution des Techniciens responsables pour élaborer le rapport national	Direction Générale de l'Environnement

## Résumé Exécutif

Avec la ratification de la Convention sur la Diversité Biologique en mars 1995, le Cap Vert s'est engagé devant le monde à présenter au Secrétariat de la Convention périodiquement, le bilan de la mise en œuvre de celle-ci au niveau du pays, en soulevant en particulier l'état de la conservation de la biodiversité au niveau national.

Le premier rapport a été élaboré en 1999, le deuxième en 2002 et le troisième en 2006.

Ce quatrième rapport a pour objectif présenter le l'état de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action National sur la Biodiversité , fut élaboré ayant comme base les informations existantes et disponibles dans les institutions liées directe ou indirectement à l'étude de la Biodiversité et la préservation de l'environnement, notamment l'institut National de Recherche et Développement Agricole (INIDA), L'Institut National des Pêches (INDP) , la Direction Générale de l'Agriculture , Sylviculture et Elevage (DGASP) la Direction Générale des pêches (DGP), la Direction générale de l'Environnement (DGA), au delà de la consultation des documents tels que le deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA II) , le Livre Blanc sur L'Etat de l'Environnement au Cap Vert , la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Biodiversité, parmi d'autres.

Pour ce qui est des résultats, la situation est la suivante : les menaces et pressions les plus importantes sur les ressources de la biodiversité du Cap Vert, sont toujours majoritairement d'origine anthropique, et compte tenu de la structure archipelagique du pays, associé à son niveau d'endémisme, le risque devient plus réel et courant.

Ce rapport présente une constatations très important, c'est-à dire, la dégradation de la biodiversité capverdienne est en train de s'aggravé, non obstat des mesures de politiques dans le domaine de la conservation des ressources naturels.

En effet , la " première liste rouge du Cap Vert" élaboré en 1996, disait que plus de 26% des espèces angiospermiqes, plus de 40% des briofitas, plus de 65% des peteriodifitas , plus de 29% des liquenes , plus de 47% des oiseaux , 25% des reptiles terrestres , 64% des coléoptères , plus de 57% des arachnides et plus de 59% des mollusques terrestres étaient menacées.

Selon Azevoet, 1999, les espèces Calhandra-do-Ilhéu-Raso (*Alauda razae*), dont l'effectif a connu une réduction de 250 espèces en 1992 à 92 en 1998, Perna-longa (*Himantopus himantopus*), dont la population était évalué en 75 exemplaires en 1990, a connu dans un période de cinq ans une réduction d'environ 70%.

Dans une première analyse, on a constaté que l'une des causes de cette situation est due aux menaces critiques et persistantes, tant auprès des cibles de conservation,

aussi que des écosystèmes (habitat). Le Gouvernement a pris quelques mesures , notamment la publication du décret n° 1/2005 de 21 mars , qui approuve la Convention International sur le Commerce Internationale des espèces de la Faune et Flore Sauvages menacées de disparaître (CITES) et la correction de l'article XXI adopté au Gabon -1983 ; le Décret –loi n° 3/2003, du 24 février , sur le régime juridique du réseau national des Aires Protégées; la ratification de la Convention sur les Zones Humides important au niveau national (RAMSAR); le Décret –loi n.° 7/2002, du 30 Décembre , qui établis les mesures de conservation et protection des espèces végétaux et animaux menacés de disparaître; aussi des décisions internes visant le développement des travaux préservation de l'environnement. Une autre mesure important est l'élaboration des plans de Gestion des parcs naturels de Serra Malagueta, Monte Gordo et Fogo, étant dans la phase final élaboration des Plan de Gestion des Aires Marines Protégées de Murdeira et Santa Luzia et des ilots Branco et Raso. Aussi furent élaborés les Plans de Gestion des Ressources des Pêches (PGRP), Plan de Conservation des Tortures Marines au Cap Vert, le Plan de Conservation des Oiseaux Marines et Zones Humides.

De l'analyse du document, nous avons conclu le besoin, pour la conservation de la biodiversité au niveau national , de la promotion de la recherche dans les domaines de la systématique (sistemática) , taxonomie et ecologie , a fim de fcompleter la description de la biodiversité écologique et fonctionnel au Cap Vert.

De manière générale, la réduction des effectifs des composantes de la biodiversité est surtout à des pressions d'origine anthropogéniques.

Pour éviter des situations irréversible de perte de biodiversité, il devient nécessaire de créer des conditions favorables pour permettre le renforcement et multiplication des initiatives actuels organisés de conservation de la biodiversité principalement *in-situ*, soit a travers d'investissements croissantes dans le volet éducationnel ou de vulgarisation.

La Stratégie et Plan d'action sur la Biodiversité (NBSAP) est en train d'être mise en œuvre avec toutes les objectifs proposés , même sans avoir la coordination propre, car elle a servi de base pour l'élaboration du 2ème Plan d'Action National pour l'environnement (PANA II) ayant un horizon de 10 ans , qui constitue le document de politique national pour l'environnement , qui est dans son 5ème année d'exécution; Le Gouvernement du Cap Vert a fait beaucoup d'efforts visant á honorer les engagements assumés lors de la ratification de la Convention sur la Biodiversité. Ceci

étant, stratégiquement, le Gouvernement attribue le niveau de priorité élevé, à l'application des divers articles de la Convention.

**Le quatrième rapport est structure en quatre chapitres de conformité avec les directives reçu du Secrétariat de la Convention:**

**Chapitre I- Analyse de la situation, tendances et menaces à la Diversité Biologique**, qui présente des informations sur la situation actuelle de la biodiversité Nationale, les menaces et les mesures de conservation et protection adoptés par les autorités nationales ;

**Chapitre II- Situation Actuel de la Stratégie et Plans d'Action National sur la Diversité Biologique**, qui a pour but présenter la situation de mise ne œuvre de la Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité, où sont soulevés les résultats déjà obtenus et les contraintes dont le Cap Vert est confronté dans la mise en œuvre de cet instruments de gestion ;

**Chapitre III- Intégration des considérations sur la Diversité Biologique dans les Plans Sectoriels et intersectoriels**, qui présente le processus d'intégration des questions environnementaux, surtout de la Biodiversité, dans les différents Plans Sectoriels et intersectoriels, notamment le deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANAI) et le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DECRP –II) ;

**Chapitre IV- Conclusions : Progrès et but fixés pour 2010 et Application du Plan Stratégique**, qui fait une évaluation et présente des considérations sur le progrès obtenu pour le Cap Vert pour ce qui est d'objectif pour 2010 de la Convention sur la Biodiversité Biologique aussi que pour ce qui est de l'application de la Stratégie et Plan d' Action sur la Biodiversité ;

## CHAPITRE I- Analyse de la situation, tendances et menaces à la Diversité Biologique

1. Le Sommet de la terre réalisé en 1992, a constitué un moment historique partout dans le monde pour la prise de conscience sur les tendances de la dégradation environnemental qui était en cours , pour amener a des changements de comportements de l'homme , de façon positif par rapport à l'environnement.

2. Le Cap Vert a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1995, a assumé l'engagement d'adopter des politiques qui permettent la conservation de la diversité biologique , l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques, inclus a travers l'accès adéquat a ces ressources et du transfert approprié de technologies importants , ayant en considération tous les droits sur ces ressources et technologies , aussi que par des financements adéquats.

3. Tels que d'autres pays, le Cap Vert s'est mobilisé vers une dynamique d'insertion des préoccupations environnementales dans ses plans de développment, étant déjà évidentes les changements substantiels dans les pratiques, priorités, politiques et options d'investissements.

4. Depuis l'indépendance en 1975, des efforts ont été fait visant avoir plus de connaissance, préservation et sensibilisation autours de l'environnement Pour ceci, le Cap Vert a toujours eu l'appui de la coopération internationale, dès la conception et exécution des instruments importants de gestion de l'environnement.

5. Le Gouvernement de VI Législature (2001-2005), a fait un diagnostique global des préoccupations nationaux sur la problématique environnemental et de la biodiversité, s'est préoccupé d'identifier les principaux points forts et faibles concernant l'Etat de l'environnement et des ressources naturelles au pays. Furent soulevés des fragilités dans l'agriculture et dans l'élevage, utilisation inadéquat de la biomasse, la dégradation des écosystèmes, l'insuffisance de législation pénibles des pratiques agressives à l'environnement, et une excessive dépendance du pays par rapport aux combustibles fossiles.

6. Ce chapitre du rapport fait l'analyse de chaque écosystème, présentant les perspectives de la situation actuelle, les tendances, et les menaces concernés.

## Biodiversité Terrestre

7. La situation actuelle sur les connaissances de la biodiversité en termes génétiques, spécifiques, taxonomiques et fonctionnel est presque la même que celle présentée dans les premiers, deuxième et troisième rapports sur l'Etat de la Biodiversité au Cap Vert. Depuis cela, aucune évolution significative a été enregistrée par rapport au nombre de taxa d'identifiés et/ou énoncés. Cependant en 2005 une base de données a été élaborée sur la Biodiversité au Cap Vert, en collaboration avec le Gouvernement des Iles Canaries, qui a identifié 3.252 espèces de champignons, plantes et animaux terrestres, étant 540 espèces identifiées comme étant endémiques du pays.

8. La flore terrestre constitue la composante la plus étudiée et connue de la biodiversité nationale, mais il faut souligner que des efforts ont été faits pour avoir une connaissance plus vaste de la diversité biologique du pays.

Le livre blanc sur l'état de l'environnement au Cap Vert (2004) montre clairement le besoin et l'importance d'avoir une connaissance majeure pour que la préservation et gestion de ceci, soit plus vaste et intégrée toutes ces composantes.

- **Flore**

9. L'archipel du Cap Vert souffre des grandes modifications écologiques dû aux changements climatiques récents qui affectent le monde sahélien. Selon les informations, dans le passé, avec des conditions plus favorables, des espèces floristiques se sont installées, ceci dû à la proximité de la zone Macaronésie, en spécial les Iles Canaries, et la région du Nordeste africain, dû parait-il dérive la majorité de la flore vasculaire endémique actuelle (Analyse de la Biodiversidad de Cabo Verde, Cabo Verde Natura 2000).

10. Les Iles sont d'origine volcaniques communes, comme d'autres archipels de la macaronésie, mais avec la différence des vents alizés humides du nord-est qui les Iles du Cap Vert sont confrontés, ce qui provoque, d'une part le contraste évident entre nord-Sud de la végétation, comme aux Iles Canaries, à l'exception des Iles planes (Sal, Boavista et Maio) qui dépassent légèrement les 400m d'altitude et qui ne reçoivent presque jamais des vents humides, étant très secs. D'autre part, l'irrégularité des précipitations, qui est caractérisé par des longues périodes de sécheresse, peuvent dépasser dans quelques endroits les 300 mm de précipitation dans les Iles les plus montagneuses (Análisis de la Biodiversidad de Cabo Verde, Cabo Verde Natura 2000).

11. L'on peut ainsi conclure, que l'état actuel des connaissances de la flore capverdienne - qu'elle est relativement riche, constitué par environ 1170 espèces, étant 80 endémiques, divisé en 12 classes, représentant , Les Lichenes, Bryophytes, Pteridophytes et Spermatophytes, étant la moitié introduit , selon la base de données de 2005.

- **Faune**

12. Sur la faune terrestre au Cap Vert, il n'existe pas beaucoup d'informations sauf sur les oiseaux, reptiles et insectes (Gomes *et al.*, 1998), étant peu commun les amphibiens et les mammifères.

Des groupes plus connus sont les vertébrés, et les oiseaux et reptiles (Tableau 1) sont plus représentatifs.

**Tableau 1.** Les vertébrés du Cap Vert

<b>Vertébrés</b>	<b>N° espèces connus</b>	<b>N° espèces endémiques</b>
<b>Cl. Amphibia</b>	1	-
<b>Cl. Reptilia</b>	14	10
<b>Cl. Aves</b>	41	5
	9	-
<b>Cl. Mammalia</b>		

Source : Base de données de la Biodiversité du Cap Vert 2005

## **Oiseaux**

13. Pendant l'année 2005, 41 espèces d'oiseaux ont été enregistré comme nidifiant au Cap Vert (Tosco, 2005) et environ 150 espèces passent au Cap Vert, dans leur parcours migratoire, et peuvent quelques fois, rester pendant l'hiver (Fernandes, 2007).

Selon l'INIDA, environ 16 espèces peuvent être considéré comme fréquent car annuellement passent à l'archipel et restent principalement dans les zones humides des Îles de Boavista , São Vicente , Sal et Maio.

14. La disponibilité réduit d'aliments (petits pélagiques et invertébrés) peuvent être à l'origine de la faible diversité en oiseaux, en générale , principalement les oiseaux marines au Cap Vert (9 espèces , environ de 21% sont des oiseaux marines).

Environ 46,3% des espèces qui se reproduisent au Cap Vert, incluant les neuf espèces endémiques, sont dans la liste d'espèces menacées de disparaître (Hazevoet, 1996) et pour cette raison ceux-ci doivent être considérés comme prioritaires dans les actions de préservation.

**15.** Les populations des oiseaux souffrent une diminution rapide, ceci dû d'une part à l'exploitation directe, comme la chasse et vol des œufs et petits fils, et d'autre part par l'exploitation indirecte comme la dégradation des habitats de nidification et aliments ou du à la pression des espèces introduites dans les îles et îlots du pays ( chats et souris).

Visant la préservation des espèces et atténuer les principaux menaces qui affectent le pays , depuis 2005, il en cours de mise en œuvre , dans le cadre des priorités du PANA II, le Plan Intersectoriel Environnement et Biodiversité, qu'a pour but principal , la promotion de la gestion durable de la biodiversité dans une perspectives intégrée et optimisé des variables biologiques , sociaux et économiques , visant à réduire la pression humaine et éviter ou diminuer les effets négatifs des activités économiques , et atténuer , la sur exploitation biologiques et économique des ressources naturels.

**16.** En Novembre 2005, le Cap Vert a ratifié la Convention des Zones Humides (RAMSAR) dont l'un des objectifs est la préservation des oiseaux migratoires , ce qui démontre l'intérêts du pays pour la préservation de ce groupe d'espèces , car au Cap Vert , selon IBAs (*Important Birds Area* pela Birdlife Internacional), Il ya 12 endroits considérés comme importants pour les oiseaux, étant ceux-ci déjà protégés par le Decret-Loi 3/2003.

**17.** Les endémismes sont très importants en termes de biodiversité au Cap Vert. Au delà de ces espèces, se trouvent seulement dans l'archipel, elles peuvent rester dans une île, îlot ou niche écologique bien précis.

Cette constatations assume importance croissante en termes de biodiversité, car montre combien la biodiversité spécifique dépend de la biodiversité écologique et fonctionnelle, ce qui démontre , que la pression sur la biodiversité est en générale de nature multiple et requiert des mesures intégrés de protection (SEPA, 2001).

## Reptiles

18. Les reptiles sont également intéressants, car incluent un grand nombre d'endémisme pour ce qui est des sauriens (lézard) et une grande variété d'espèces qui se reproduisent ou s'alimentent dans l'eau du pays comme les quelônios (tortues). La herpetofauna terrestre du Cap Vert est constitué par 28 taxa de reptile terrestre, desquels 25 sont endémiques de l'archipel (Schleich,1996). Selon la base de donnée de la Biodiversité au Cap Vert de 2005, les reptiles sont représentés par 14 espèces, étant 10 espèces endémiques.

19. Les îlots sont des locaux où se trouve la plupart de taxa endémique du Cap Vert. Selon Schleich (1996), 25% parmi les 28 taxa sont en train de disparaître ou menacées de disparaître.

20. Au delà des vertébrés indiqués au tableau 2, ils existent au Cap Vert les mammifères domestiques comme les bovins, caprins, porcines, équidés, ânes et mules, introduites depuis le peuplement des îles.

21. Parmi les vertébrés connus au pays, on trouve les arthropodes, représentés par des insectes et arachnides avec plus de représentativité et les mollusques extra-marines d'eau douce et des zones humides. Le Tableau 2 présente le nombre total des invertébrés connus et endémiques.

**Tableau 2** - Les invertébrés du Cap Vert

Invertébré	N° d'espèces connus	N° d'espèces endémiques
<b>Artrópodes</b>	<b>1915</b>	<b>435</b>
Cl. Arachnida	200	58
Cl. Ostracoda	3	-
Cl. Malacostraca	14	3
Cl. Diplopoda	15	5
Cl. Chilopoda	6	-
Cl. Collembola	26	-
Cl. Insecta	1651	369
<b>Molusques</b>	<b>39</b>	<b>10</b>
Cl. Gastropoda	39	10

Source: Base de Données de la Biodiversité au Cap Vert de 2005

22. Les insectes, dans presque tous les environnements, constituent un groupe avec taux d'adaptation de succès. Ce n'est pas l'exception pour le cas du Cap Vert.

Étant donnée sa relation proche avec les cultures agricoles, au Cap Vert l'espèce la plus étudiée c'est le *coléoptère* (coléoptères), celle qui en termes de comportement écologique est plus inventoriée. Mais aussi, l'on peut trouver d'autres insectes tels que : Diptères, Lépidoptères, Acarides (craie pèlerin), Homoptère, Hyménoptère et Thysanoure (insectes sans ailes) (Mendes, 1982). Selon la base de données de la Biodiversité du Cap Vert élaborée en 2005, il existe au pays environ 1.651 espèces d'insectes, étant 369 endémiques.

**Tableau 3** - Principaux ordres des insectes connus au Cap Vert

Insectes (ordre)	N° d'espèce	N° de famille représenté
<i>Diptera</i> (Dipteros)	204	37
<i>Lepidoptera</i> (Lepidópteros)	103	10
<i>Acrídeos</i> (gafanhotos)	33	-
<i>Homoptera</i>	29	-
<i>Hymenoptera</i>	25	25
<i>Thysanura</i> (insectos sem asas)	16	-

Source : DGA, 2009

### Biodiversité marine

**23.** Les progrès vérifiés au niveau de la biodiversité marine, tel qu'enregistré pour la biodiversité terrestre, résultent essentiellement d'études réalisées dans le cadre de plusieurs projets et programmes et de la recherche bibliographique qui, malgré qu'elle a été minutieuse, n'est jamais complète, car la dispersion dans la publication est très élevée.

**24.** Ayant une plateforme très limitée et de nature accidentée dans les côtes, ce qui limite la zone entre la marée (zone de la côte influencée par l'action des marées hautes et basses) saisonnalités des phénomènes bio-océanographique qui amène à l'enrichissement des eaux superficielles. La faiblesse de la précipitation est généralement présentée comme étant l'une des causes responsables de la densité basse de la population d'organismes vivants marins, ce qui limite la contribution des eaux continentales, qui transportent une grande richesse en sels minéraux qui favorisent la photosynthèse et le développement de la chaîne alimentaire.

**25.** Ainsi, la reproduction biologique est particulièrement liée à la régénération locale, favorisée surtout par la température des eaux, qui facilite la croissance et la reproduction des espèces et, qui limite la production biologique qui à son tour n'atteint la biomasse, en comparaison avec les pays de la sous-région.

A ce niveau on peut constater des avancées en termes de connaissances nouvelles, en 2009, essentiellement en ce qui concerne la biodiversité marines d'eaux profondes (entre 300 et 1200 m) pour les poissons et les crustacés (crabes et crevettes). Ces informations ont été publiées à l'issue de travaux de prospections menés par l'INDP du Cap-Vert et l'ICCM des Îles Canaries (González et Tariche, 2009).

- **Flore**

**26.** La zone où le cap Vert est inséré, tropical de l'atlantique est considéré comme étant l'une des zones plus pauvres en espèces en termes algues marines. Au niveau de la flore marine, existe environ 80 espèces différents de algues epibiotiques dont la chaîne de distribution dépend de facteurs écologiques, aussi que de l'existence d'animaux hôtes, ce que montre un niveau de biodiversité fonctionnel digne de registre. Environ 142 espèces de micro-algues, distribués selon 51 genre et 10 ordres, et qui sont référenciés (Medina et al., 2002).

- **Faune**

**27.** La faune marine du Cap Vert est très diversifié, étant représenté par des groupes divers. Des invertébrés marines de petit taille font partie : les Espongiários, Polychaetes (minhocas marinhas), les Meduses (agua viva), les Étoiles-de-mer, les Ouriçon, les petits Crustacés (Amfípodes, Copépodes) et les petits molusculus bivalves filtrateurs (Livre Blanc, 2004).

Ainsi, 21 espèces de méduses sont référencié, distribués par 13 genre et 3 familles de hidrozoários existantes dans le monde et qui colonisent presque toutes les océans et mères, la biodiversité de méduses au Cap Vert, est considéré comme étant relativement riche.

**27.** Parmi les poli quêtes sont représentées environ 35 espèces, de la même famille et 25 parmi lesquelles cités par la première fois en 1984 et 8 parmi les espèces constitue les nouvelles occurrences pour la région de l'atlantique entre les îles Canaries et le Golf de la Guinée. Là densité populationnel des invertébrés marines de petite taille se trouvent principalement dans les îles de Sal, Boavista et Maio, où la productivité primaire est la plus élevé (Almada, 1994).

**28.** Parmi les invertébrés marines de grande taille, font partie les chorales, les mollusques (céphalopodes, gastropodes, bivalves) et les crustacés (crevettes, crabe, percevez et langouste).

Parmi les crustacés, a part les langoustes qui sont présentés comme étant cibles pour des études qui couvre presque tous les domaines de la biologie et sa valeur commerciale, référence sont fait a dix espèces de crevettes marines (sept des zones côtières et trois de profondeur) qui malheureusement ne représente aucune intérêts commercial étant donnée sa faible biomasse et plusieurs d' entre eux sont de petit taille.

**29.** Pour les récifs de corales, au Cap Vert dû á la forte influence des eaux froides de la courant des Canaries sa diversité est petite, étant donné la majorité des espèces endémiques existantes (INDP/IUCN, 1988).

Les principaux types existantes sont: *Porites*, *Siderastrea*, *Favia* et *Monastrea*, ou les existes les espèces principales du pays sont *Porites astreoides*, *Porites porites*, *Favia fragum* et *Siderastrea radians*. Ils se trouvent plus fréquemment dans les Iles du sud de l'archipel ou les températures de l'eau sont plus élevés pendant l'année et il est important de soulever qu' il s'agit des espèces sensibles á la pollution chimique et á la sur-exploitation.

**30.** Parmi les classes de mollusques au Cap Vert, l'on trouve les céphalopodes, les gastropodes et les bivalves ou lamelibrânquios qui sont presque tous endémiques.

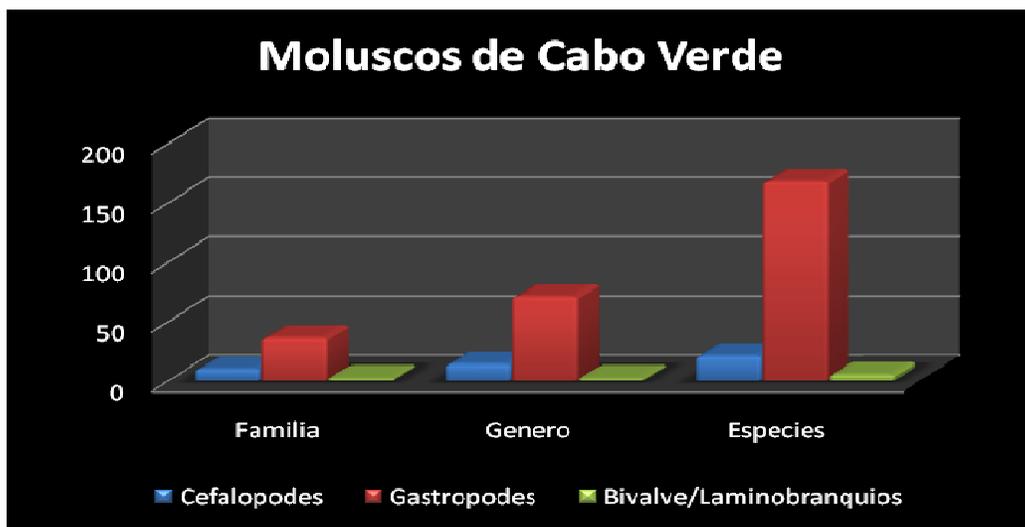


Figure 1. Moluscos du Cabe Vert

**31.** Dans le groupe des Crustacés, l'on connait très peu sur les crabes qui habitent les eaux du Cap Vert. Cependant, dans les plages et rochés l'on trouve beaucoup de crabe appelé "violinistes". Ceux-ci se nourrissent surtout des diatomáceas qui se trouve dans les sables et qui, constitue aliment des oiseaux prédateurs. Dans les

profondeurs entre 300-500 mètres existe une espèce de crabe très connu au Cap Vert et appelée "Gongon" (*Maja squinado*), et qui est trouvé fréquemment dans les trous de pêche de la langouste rose comme espèce accompagnante.

**32.** Les crevettes sont des invertébrés marins moins étudié au Cap Vert. Sont des espèces qui se reproduisent quand la salinité est inférieure à 20‰ ce qui serait possible s'il avait des estuaires au Cap Vert. Cependant, l'on considère l'hypothèse de pouvoir reproduire quand il y a des fortes pluies, en diminuant ainsi temporairement la salinité de la mer. Ceci étant et prennent en compte la faiblesse annuelle des pluies, les crevettes ne se reproduisent pas toutes les années.

**33.** Cependant, il ya deux groupes de crevettes :

- Crevettes des zones côtières qui n'ont aucune valeur commerciale – Alpheus représenté par 5 espèces, Athanas et Sinalpheus, chacun représenté par une espèce;
- Crevettes de profondeur, qui sont observées dans les trous de pêche de la langouste rose comme espèce accompagnante et qui jusqu'à présent a été identifiée une seule espèce - *Penaeus notialis*.

**34.** Dans les eaux du Cap Vert, les langoustes sont représentées par les familles Palinuridae, étant l'espèce *Palinurus charlestoni* (langouste-rose) la seule endémique, *Panulirus regius* (langouste –verte) et *Panulirus echinatus* (langouste-marron) et la famille Scyllaridae représenté par l'espèce *Scyllarides latus* (langouste de pedra ou carrasco).

Étant la langouste rose, la seule endémique du Cap Vert et de grande importance du point de vue économique, des mesures de gestion sont identifiées pour son exploitation à travers le plan de gestion des ressources de la pêche 2004-2014, ayant la résolution n° 10/2009 définit les mesures pour la période du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2010, établissant la période d'interdiction de capture de cette espèce de cinq mois (Juillet à novembre).

**35.** Les reptiles marins qui sont au pays sont les tortues marines. Parmi les sept espèces existantes dans le monde, cinq existent dans les eaux du Cap Vert, notamment : la « Tortue de-couro » (*Dermochelys coriacea*), la « Tortue-vert » (*Chelonia mydas*), la « Tortue-de-casco-levantado » (*Eretmochelys imbricata*), la

« tortue-parda » (*Lepidochelys olivacea*), qui est moins courante et la « tortue rouge » (*Caretta caretta*) la seule espèce qu'existe dans toutes les plages du pays.

**36.** Actuellement le Cap Vert est le deuxième point majeur de pondaison dans l'Atlantique Nord de la tortue rouge ou commun, selon l'article sur les tortues marines, au Cap Vert, élaboré par l'Université de Algarve en 2007, les plages des îles de Sal, Boavista et Maio, ont le privilège d'abriter annuellement la pondaison des milliers de femelles, ce qui contribue pour que le pays ait la troisième majeure population de l'espèce dans le monde derrière l'Oman et Floride (Plan National pour la Conservation des Tortues Marines au Cap Vert, 2008).

**37.** En général la tortue marine est en train d'être très consommée toutes au long de décades, étant la viande, les œufs et le pénis, très apprécié. Au Cap Vert en 1987 fut approuvé le Décret-loi qu'interdit la capture de cette espèce à l'époque de pondaison et plus tard fut approuvé le Décret Loi 7/2002 du 30 décembre qui établit la protection totale de ce groupe d'espèce, en interdisant sa capture pendant toute l'année. Avec ceci, le pays est en train de développer des activités économiques autour de la conservation des tortues marines et de l'éco-tourisme avec l'élaboration du Plan National pour la Conservation des Tortues Marines au Cap Vert en 2008.

**38.** L'« ichtiofaune » (poissons) du Cap Vert est cible de plusieurs inventaires faunistiques et des études systématiques, qui sont en train d'évoluer au cours des années. Cependant, ces informations sont très dispersées, et nécessite d'inventaire actualisé sur la biodiversité de ce groupe d'animaux marines et éventuellement des corrections en termes taxonomiques. Environ 570 espèces sont déjà inventoriées, selon Reiner (2005), plusieurs d'entre eux sont communs à l'archipel de la macaronésie.

**39.** Du point de vue des habitats prédominants, les espèces marines de poisson du Cap Vert peuvent être divisées en deux groupes :

- **Grands pelagiques** – Tunídeos (thon et espèces similaires) existe 6 espèces Albacora (*Thunnus albacares*), Gaiado (*Katsuwonus pelamis*), Patudo (*Thunnus obesus*), Merma (*Euthynnus alleteratus*), Judeu (*Auxis thazard*) une autre espèce identifiée récemment est "Serra" ou "Ilhéu" (*Acanthocybium solandri*); « espadarte » et « agulhas » (poissons de bec).

- **Petites pelágiques** – “maquereau” (*Decapterus macarellus*), “Cavala-Branca” (*Decapterus punctatus*), “Chicharro” ou “Olho Largo” (*Selar crumenophthalmus*), Arenque (*Sardinella maderensis*), “Dobrada” (*Spicara melanurus*) et “Pelombeta” (*Lichia amia*).
- **Demersaux des fonds de sable** – Sargos (*Diplodus fasciatus*, *D. prayensis*, *D. puntazzo*, *D. sargus lineatus*, *Lithognathus mormyrus*), salmonetes (*Pseudupeneus prayensis*), façola (*Priacanthus arenatus*), parmi d’autres.
- **Demersaux de fonds de roché** – “Garoupa” (*Cephalopholis taeniops*) “mero” et “merato” (*Epinephelus sp.*), “badejo” (*Mycteroperca rubra*) “moreias” (*Muraena sp.*), “congrós” (*Conger conger*) et “safios”, “fanhama” (*Scorpaena sp.*), “fatcho” (*Apsilus fuscus*), “goraz” (*Lutjanus sp.*), “manelinho” (*Serranus atricauda*) quelques requin, etc.
- **Demersaux de grands profondeurs** – espèces de seláceos de grand profondeur (requin et raie) avec en soulevant “gata” (*Centrophorus uyato*, *C. coelolepis*, *C. granulatus*, *Dalactias licha*), “lixinha-defundura” (*Etmopterus pusillus* e *E. princeps*) et “teleósteos” (poissons Osseuse), il faut soulever “boca-negra” (*Helicolenus dactylopterus*), “bagre” (*Pontinus kuhlii*), “moreia pintada” (*Gymnothorax polygonius*), l’alfonsim (*Beryx spendens*), “charroco” (*Scorpaena elongata*), parmi d’autres, aussi divulger dans “Pesca e Mercados” (Pastor, 2001).
- **Demersaux bêtiques** – «linguados et raies».

40. Pour avoir plus de connaissance sur la pêche et la biodiversité marine, surtout des poissons, il est prévu la réalisation d’un Conseil Scientifique de L’INDP, où seront présentés des nombreux études scientifiques visant approfondir les connaissance des espèces marines existantes au Cap Vert comme: Ictiopalnctons, *Spicara melanurus*, rascasse (*Cephalopholis taeniops*), chicharro (*Selar crumenophthalmus*), sargo de areia (*Lithognathus mormyrus*), scombrídeos, parmi d’autres. Ces études aident dans la prises de mesures approprié de gestion des pêches.

Dans le cadre du Plan de Gestion des Ressources de la Pêche (PGRP) 2004-2014, par résolution n° 10/2009 approuvé en Conseil de Ministres, le plan exécutif biannuelle ayant des mesures de gestion pour les années 2009/2010 a été adopté et a comme cible la population du Cap Vert et bénéficie également les armateurs, les pêcheurs artisanaux, les propriétaires des industries de transformation et les travailleurs de la pêche en générale.

Dans cette résolution sont identifiés toutes les normes pour la pêche industriel de « tunideos » et petites pélagiques, pêche artisanal de tunideos et demersaux , avec accent particulier sur l'interdiction de capture de “ maquereau noire “ (*Decapterus macarellus*) dans les mois de août et septembre , pêche étrangères , aussi que la pêche amateur , parmi d'autres.

## Oiseaux Marines

**41.** Parmi les espèces observé au Cap Vert, pour des raisons liées aux habitudes alimentaires et aux niches écologiques préférentiels , 9 sont considérés comme étant des oiseaux marines (Hazevoet, 1994) qui nidifie au Cap Vert , parmi lesquels deux espèces sont menacées de disparaître: (i) Rabo-de-junco - *Phaeton aethereus*, dont la distribution de l'habitat et la capture tant par des chats que par les communautés locaux sont les principales problèmes associées a cette espèce au Cap Vert, (ii) Rabil - *Fregata magnificens* – qui pratiquement n'existe plus, il y a plus de 9 ans qu'elle ne se reproduise et existe seulement 5 individus dans toutes l'archipel du Cap Vert. Cette dernière espèce, dans toute l'Afrique nidifie seulement dans les ilots Baluarte et Curral Velho.

**42.** L'espèce *Calonectris edwardsii* (Cagarra) et le Puffinus qui sont endémiques, souffre des forts pressions car sont des prédateurs par la population locale tant dans ses nid aussi que par la capture accidentel. De soulever le cas des “ cagarras” qui annuellement souffrent des fortes menaces, car l'on estime qu'environ 15 mil petits fils sont capturé á l'ilots Raso pour la commercialisation, selon le rapport de l'INIDA de 2008.

Mais l'effort déployé par l'ONG National Biosfera arrive a freiner cette capture par les pêcheurs.

**43.** Pour les raisons divers , déjà mentionné dans ce rapport, fut élaboré le Plan de Conservations des Oiseaux Marines au Cap Vert (2008) dont l'objectif est de doter le pays d'un plan stratégique de récupération , conservation et gestion adéquat de ce patrimoine , avec les actions prioritaires. L'un des résultats que l'on veut atteindre avec la mise en oeuvre de plan est la prise de conscience par le publique des besoins de

conservation a court terme, avec la promotion des actions de récupération et avec la création d'un modèle pronostique de tendance pour les populations actuels.

**44.** Les oiseaux marins sont fortement menacés, surtout dû aux activités anthropiques, mais aussi dû au caractère migratoire des espèces menacés ou en danger de disparaître, plusieurs d'entre eux non seulement ont des valeurs scientifiques mais aussi des valeurs économiques et éco-touristiques.

### **Requin et Raie**

**45.** La population de *Chondriches* (requin raie et chimères) ou poissons cartilagineuse, au niveau mondial souffre directe ou indirectement des effets des activités humaines, ce qui conduit à sa réduction et par conséquent la disparitions de quelques espèces.

L'Océan Atlantique auquel appartient le Cap Vert, est riche en seláceos, avec d'énormes variétés de espèces principalement dans la superficie (Blanc et al., in Nunes 1989).

Peu des pêcheries des requins ont des mesures de gestion. Cette situation est vue comme la reconnaissance des limitations des modèles de gestion des poissons téléostéos quand appliquées aux elasmobrânquios. Les caractéristiques biologiques des elasmobrânquios, avec la croissance lent, le cycle reproductif long avec une fécondité sexuel faible et tardive, font qu'ils soient des espèces vulnérables à l'exploitation avec des conséquences dans la reconstitution des stocks.

**46.** La réunion du Comité des Pêches (COFI) en 1997 a présenté des directives pour la gestion mondial et régional durable des espèces de requins ce qu'à donné origine au Plan International pour la Conservation et Gestion des Requin (FAO, 1997).

Dans le cadre du projet requin du Comité Sous-régional des Pêches (CSRП) duquel le Cap Vert est membre, les pays ont élaborés leurs plans respectifs, étant ceci, de caractère volontaire.

**47.** Au niveau national la pêche du requin n'est pas pratiqué de façon systématique compte tenu des facteurs divers notamment les préférences de la population, la manque d'équipements adéquats, manque de moyen et technologies, au delà des aspects liées avec la biologie de l'espèce. Cependant une nouvelle dynamique de la

part des armateurs nationaux associées à une pêche étrangères importante, amène au besoin de s'adopter des mesures de gestion et de conservation.

48. Pour ce qui est de la législation national, le Plan de Gestion des Ressources de la pêche à l'horizon 2003-2014, a travers les plans biannuelle de gestion, définis comme objectif de pêche " une pêche développé de façon prudent visant à l'utilisation integral des captures, et maintenir l'exploitation dans les limites durable ". (Resolution n° 10/2009 BO n°18 du 4 de Mai de 2009, plan biannuel 2009-2010)

49. Cette résolution maintien l'interdiction dans la ZEE du Cap Vert de la pratique de la pêche du requin dont le but est de saisir les nageoire, interdit dans toutes les ZEE la pêche des espèces menacées avec le *Rhicondon typus* (requin baleinne) et *Carcharodon carcharias* (requin blanc) à part d'autres mesures de gestion.

**Tableau 4:** Espèces plus capturés au Cap Vert

<b>Famille</b>	<b>Espèce</b>
<b>Carcharhinidae</b>	<b><i>Charcharinus brevipinna</i></b>
<b>Carcharhinidae</b>	<b><i>Galeocerdo cuvieri</i></b>
<b>Carcharhinidae</b>	<b><i>Carcharinus leucas</i></b>
<b>Shyrnidae</b>	<b><i>Sphyrna zigaena</i></b>
<b>Squalidae</b>	<b><i>Centrophorus granulosus</i></b>
<b>Triakidae</b>	<b><i>Mustelus mustelus</i></b>

Source: Poster INDP,2008

50. En 2005, le Cap Vert a adhéré à la Convention sur le Commerce Internationale des Espèces de la Flore et de la Faune Sauvages menacé de disparaitre (CITES),dont objectif est de contrôler le commerce international, contrôle et fiscalisation spécialement pour ce qui est du commerce des espèces menacés, et composantes basé dans un système de licence et certificat.

Le terme "requin" est utilisé par CITES et para la consultorie technique de la FAO et par UICN pour designer toutes les Chondrichyes. Et par "Pêche du requin" toutes les captures faites de façon directe, accidentel, commercial, récréatif ou d'autres types.

### ***Mammifères Marines***

**51.** Plus de 20 espèces, parmi les baleines et dauphins, sont connus dans les eaux de l'archipel, duquel 22 sont déjà enregistrés (Tableau XX). Toutes les espèces de cétacés sont des espèces protégées au niveau mondial, étant quelques-uns menacés de disparaitre. Au Cap Vert, existent des espèces importantes avec une valeur économique pour le développement de l'Eco-tourisme, par exemple la Baleine de Bossas qui utilise les eaux de l'archipel pour reproduire et qui croît pendant l'été. Ainsi, à cette période de l'année des activités d'observation sont développées tout au long de la côte.

Il n'existe pas encore un Plan National de Conservation des Mammifères Marins, mais il est en cours de mise en œuvre quelques travaux dans ce sens, à savoir: Identification des espèces qui passent par les eaux de l'archipel; la sensibilisation de la population à travers des dépliants élaborés par L'INDP en 2007, et l'élaboration d'une base de données sur les arrangements qui ont eu lieu depuis 2000.

**Tableau 5:** Types de dauphins et baleines observés au Cap Vert

	<b>Famille</b>	<b>Espèces</b>
1	<b>DELPHINIDAE</b>	<i>Delphinus delphis</i>
2		<i>Globicephala macrorhynchus</i>
3		<i>Globicephala melas</i>
4		<i>Grampus griseus</i>
5		<i>Lagenodelphis hosei</i>
6		<i>Orcinus orca</i>
7		<i>Peponocephala electra</i>
8		<i>Pseudorca crassidens</i>
9		<i>Stenella attenuata</i>
10		<i>Stenella coeruleoalba</i>
11		<i>Stenella frontalis</i>
12		<i>Stenella longirostris</i>
13		<i>Steno bredanensis</i>
14		<i>Tursiops truncatus</i>
15	<b>KOGIIDAE</b>	<i>Kogia simus</i>
16	<b>PHYSETERIDAE</b>	<i>Physeter macrocephalus</i>
17	<b>ZYPHIIDAE</b>	<i>Ziphius cavirostris</i>

	<b>Famille</b>	<b>Espèce</b>
18	<b>BALAENOPTERIDAE</b>	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>
19		<i>Balaenoptera edeni</i>
20		<i>Balaenoptera musculus</i>
21		<i>Balaenoptera physalus</i>
22		<i>Megaptera novaeangliae</i>

Source : Poster INDP (version actualisée en 2007)  
Conception de Vanda Monteiro et Pedro López

## **Menaces et Causes des impacts sur la Biodiversité**

**52.** La biodiversité insulaire est le résultat d'une histoire évolutive unique étant particulièrement fragile et vulnérable. Ces facteurs s'aggravent à cause du climat sec du pays et de la variabilité climatique préexistante. Les facteurs principaux de perte de biodiversité insulaire vont continuer ou augmenter rapidement selon Millennium Ecosystem Assessment (Evaluation des écosystèmes du Millénaire). Ce processus s'aggrave à cause des impacts graduels du changement climatique, associés au changement de habitat, la surexploitation et, en particulier aux espèces envahissantes.

### ***Unités agro-écologiques et élevage***

**53.** Selon le livre blanc sur l'Etat de l'Environnement au Cap Vert (2004), 45 zones climatiques qui abrite 134 communautés végétales différentes sont inventoriées, définies et caractérisées, distribuées en 483 unités agro-écologiques au pays. Il s'agit d'une description de la biodiversité écologique et fonctionnelle au milieu terrestre national, qui a besoin d'être associée aux principales espèces d'animaux, qui peuvent constituer une chaîne de recherche très intéressante en ce qui concerne la biodiversité spécifique, écologique et fonctionnelle.

**54.** Selon les données les plus actuelles, il existe au Cap Vert environ 20 périmètres silvo-pastoraux dans les zones basses ouvertes au pâturage et sept périmètres dans les zones d'altitude, étant trois sur Santiago (Serra Malagueta, São Jorge et Curralinho), un à Fogo (Monte Velha), un à São Nicolau (Monte Gordo) et deux à Santo Antão (Lagoa e Planalto Leste), où le pâturage est interdit.

**55.** Le pâturage extensif ou libre, surtout de l'effectif caprin, constitue l'un des pressions les plus fortes sur la biodiversité, car la quantité de pâturage disponible est moindre que le nombre d'effectif ruminants (106.000 caprins, 8.200 bovins, 13.679 équins) existants au pays principalement dans les zones agro-écologiques I et II (Plan Stratégique de l'Agriculture 2015)

**56.** Pour faire face au problème de surpâturage, le projet "amélioration des races, production fourragère et transformation de produits agro-alimentaires" est en cours d'exécution et vise l'acquisition et la reproduction des races améliorées de caprin et bovin mieux adaptées aux ZAE et à la quantité et qualité de pâturage disponible, au-delà que la productivité de ces races soit supérieure à ce qui existe actuellement dans les îles, ce qui constitue un avantage.

**57.** Les résultats atteints avec la mise en oeuvre de ce projet sont encore limités, mais nous croyons que dans les prochains trois ans à venir les impacts sur la conservation de la biodiversité, en ce qui concerne la conservation des caractéristiques des sols seront plus visibles. Ce projet est inséré dans le deuxième Plan d'Action pour l'environnement (PANA II), encadré dans la mise en oeuvre des projets du plan intersectoriel de l'environnement et de l'Agriculture et du Plan Stratégique de l'agriculture l'horizon 2015.

### **Pratiques agricoles et agro-forestier**

**58.** Les pratiques de l'agriculture irriguée dans les proximités du littoral, la haute transmissibilité des aquifères, associées à la dégradation des plages, dû au prélèvement de sable, constitue l'une des grandes menaces et pressions sur la biodiversité dans les zones côtières et rivières. Aussi il faut souligner, que les zones cultivées ont augmenté chaque année, surtout avec la pratique de la culture du maïs et haricots, qui contribue à détruire certaines plantes endémiques des zones irriguées et pluviales par les agriculteurs, qui les considèrent comme étant mauvaise pour les plantes commerciales.

**59.** Ceci étant il devient nécessaire le renforcement des politiques agro-forestier et agricoles au niveau national, qui permettra d'ajuster leur développement à la conservation des habitats critiques sans détruire la flore et la faune existante.

**60.** Néanmoins, nous soulignons que la loi forestière du pays, de manière générale protégée, les espèces forestières particulièrement les endémismes et actuellement existe un ensemble d'initiatives visant à reproduire les plantes endémiques et/ou menacés de disparaître, dans les pépinières et sa fixation dans les périmètres forestiers et/ou dans les espaces naturels protégés, ce qui assure la durabilité des ressources fitogénétiques.

### **Dégradation des habitats et dégradation des écosystèmes**

**61.** L'érosion des sols tant dans l'environnement terrestre comme côtières est responsable par la dégradation des habitats au Cap Vert, dans certaines zones végétatives dans les terres secs et vulnérables. De souligner que l'occupation côtière, la conquête de nouveaux espaces pour l'urbanisation, l'expansion du tourisme et de l'activité immobilière est en train d'envahir les zones sauvages /Silvestre et contribue

à l'érosion des plages et dunes , et par conséquent la dégradation progressive de l'habitat.

**62.** L'occupation humaine dans les zones des plages rendent difficile la reproduction de tortues marines et augmente les niveaux de pollution dans les baies, tels que l'expansion touristique et immobilière. Une grande partie de cette expansion est basée dans les plans de développement locaux, que n'analyse pas correctement les potentiels impacts environnementaux négatifs de l'urbanisation, conséquence de la pression démographique , aggravé par le prélèvement de sable tant dans la terre que dans la mer pour la construction civil, ce qui aggrave encore plus la pression sur les zones côtières.

### **Introduction des espèces exotiques**

**63.** Au Cap Vert, nous constatons que la plupart des espèces existantes sont introduites par l'homme, par l'action du vent où transportés par les oiseaux migratoires qui passent par l'archipel. Une liste élaboré dans les années 80 annonce 294 espèces introduites au pays , sans compter les espèces qui sont utilisées directement dans l'agriculture , ce augmente ce nombre a 331 espèces (Brochman et al., 1997). Soit au niveau de l'agriculture ou soit au niveau des programmes de reboisements, les espèces ont été introduites pour donner une nouvelle dynamique à l'archipel. La flore actuelle est représenté par seulement 80 espèces endémiques qui sont ce qui se sont modifié toute au long du temps, du aux conditions particulière de l'archipel, et aujourd'hui elles sont très modifier et ils n'existe pas dans d'autres partie du monde. Une autre partie est représentée par des espèces natives, qui présentent une petite changement par rapport aux autres de la même espèce et qui existe dans d'autres parties du monde.

**64.** Avec l'introduction permanente de nouvelles espèces il devient inévitable l'interférence de celles –ci dans la survie des espèces endémiques, car ils comptent pour ce qui est de l'espace et de l'eau, qui est presque inexistant au pays. Ceci étant, la pression sur la biodiversité endémique augmente, et devient un problème, et actuellement toutes les forces et conditions sont en trains d'être mise ensemble, pour faire face aux pressions.

Pour ce qui est des écosystèmes marins, l'on ne sait presque rien sur la distribution des espèces exotiques causé par la décharge des substances polluée par des navires touristiques et de cabotage.

## Conservation de la biodiversité

**65.** Comme le Cap Vert possède des espèces exclusive et qui ne sont conservé nulle part, il est évident que quel que soit la perte de ces ressources signifie des pertes au niveau mondial. Pour combattre et/ou éviter ce genre de situation, des initiatives sont en cours dans le cadre de plusieurs projets au niveau national.

**66.** Pour la conservation in situ, le Cap Vert a identifié divers biotypes dans toutes les îles, comme étant des Aires Protégées, qui constituent un réseau national d'espaces naturels. Ces espaces ont des potentialités touristiques, capables de promouvoir le développement socio-économique durable au niveau régional et national, en accordant importance aux travaux déjà élaborés au niveau de la conservation de la biodiversité terrestre et marine au pays.

**67.** Les aires protégés, en tant qu'espace privilégié pour la conservation de la biodiversité terrestre et marine, promu la gestion durable des ressources naturels, a travers des approches participatifs dont les communautés locaux sont les principaux acteurs dans le processus de conservation de la biodiversité.

Environ 155 de la superficie total du pays est protégé para la loi, divisé en 47 aires protégés, ce qui totalise 72,156 hectares du paysage avec importance national et mondial, duquel environ 65 des aires protégés terrestre possèdent des plan de gestion.

## Changements Climatiques

**68.** Selon les perspectives pour l'avenir, les changements climatiques seront sans doute la menace la plus significatif et plus préoccupante. Pour ce qui est des scénarios prévus dans le cadre des changements climatiques pour le pays, il faut soulever des effets négatifs significatifs sur l'état de la biodiversité des écosystèmes tant terrestres comme marines. Divers habitats niches pourront disparaître conséquence des changements climatiques, et aggravé le niveau de menace de quelques écosystèmes et, peut provoquer la disparitions de certaines espèces moins résistants.

L'augmentation croissante du niveau de l'eau de mer, comme résultat des changements climatiques, ira aussi aggraver les problèmes déjà existantes d'érosion des plages, des impacts dans les coraux, et amener des blanchissement, tortures marines, parmi d'autres organismes.

## **CHAPITRE II - Situation Actuel des Stratégies et Plans d'Action Nationaux sur la Diversité Biologique (NBSAP)**

**69.** En 1999 avec l'appui financière des Nations Unies, a travers le PNUD et en conformité avec ce qui est établi dans l'article 6 de la Convention, le Cap Vert a élaboré sa NBSAP, qui a été adopté la même année.

Ce chapitre présente le bilan de la mise en œuvre de la stratégie, aussi que des résultats et contraintes et les leçons apprises pendant la mise en œuvre. Pour mieux comprendre la mise en œuvre, il est important de souligner que celle-ci a été élaboré à la lumière des orientations définies dans le plan National de Développement du Cap Vert de la législature 1996-2000 et a servi de base à l'élaboration du document de la politique environnemental national, le deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANAI).

**70.** La stratégie est basée sur les trois grands principes de la convention à savoir : **(i)** participation des populations, **(ii)** approche intégrée et **(iii)** partenariat.

### **Principe de la Participation de la population**

**71.** Dans l'approche participatif, tout doit être fait pour que les populations directement affectées soient impliquées et responsabilisées dans la définition et dans l'exécution des actions sur le terrain. Dans cette optique et pour assurer la flexibilité des actions, les municipalités ont été choisies comme acteur principal pour la mise en œuvre du NBSAP, aussi que les organisations de la société civile.

### **Principe de l'Approche Intégrée**

**72.** Le besoin de l'approche intégrée est basé dans le concept de conservation et utilisation durable de la biodiversité dans le contexte dans un pays en voie de développement associé au concept de lutte contre la pauvreté et de solutions pour le développement durable. L'érosion des ressources biologiques est un phénomène typiquement multisectoriel dont l'approche nécessite d'une coordination entre les programmes techniques sur l'élevage, pêche, reboisement, la conservation des sols et eaux, et le développement agricole d'une part et au développement

humain et social, d'autre part. C'est à cause de ça que le NBSAP prévoit l'établissement de la coordination entre les différents secteurs d'activités au niveau local et régional , et une concertation avec les autres programmes nationaux déjà adoptés a savoir : Le Programme National de Lutte Contre la Pauvreté , Le programme d'Action National de Lutte contre la Désertification , Le Programme d'Action Forestier National ,etc.

**73.** La stratégie de la NBSAP est aussi basée sur la politique de décentralisation selon laquelle un pouvoir de décision très important est donné aux municipalités en ce qui concerne la décision et gestion. Ainsi il devient clarifié la raison pour le renforcement des capacités des municipalités en matière de planification, gestion et suivi des projets et/où actions.

### **Principe de Partenariat**

**74.** Pour ce qui est du partenariat, la réalisation du programme a besoin d'une coordination entre les acteurs de la société au niveau national et une coopération avec les partenaires extérieures tels que les organismes sous-régional et les donateurs. Au niveau national les accords de partenariat doivent être définis entre les partenaires du secteur public (Etat et collectivités locales) et du secteur privé (société civile et ONG'S).

**75.** Le NBSAP est divisé en 8 thèmes, chacun correspondant à un secteur, avec ses objectifs qui seront mis en œuvre par les différents acteurs :

- **Thème 01** – Durabilité agricole
- **Thème 02** – Durabilité de l'élevage
- **Thème 03** – Durabilité forestier,
- **Thème 04** – Durabilité de la pêche
- **Thème 05** - Conservation *in situ* et *ex situ*,
- **Thème 06** - Vulgarisation, information et formation,
- **Thème 07** – Recherche et formation
- **Thème 08** – Cadre Juridique et institutionnel

Le tableau suivant présente un résumé des thèmes et des objectifs définis par la Stratégie Nationale et le Plan d'Action sur la Biodiversité jusqu'en 2010.

**Tableau 6 – Thèmes et Objectifs de la NBSAP**

<b>Thème</b>	<b>Objectifs</b>
<b>1. Durabilité agricole</b>	1. <i>Identifier et développer le système de production plus productif et durable</i>
	2. <i>Intensifier la diversification des productions agricoles alternatifs qui favorise la diversité biologique pour une gestion amélioré des sols, eau , des éléments fertilisants , des pesticides et de essences</i>
<b>2. Durabilité de l'élevage</b>	1. <i>Intensifier et améliorer la production et la productivité animal et promouvoir des systèmes d'exploitation écologiquement saines et moins prédateurs de l'environnement</i>
	2. <i>Encourager l'intégration agriculture-forêt-élevage</i>
<b>3. Durabilité Forestier</b>	1. <i>Améliorer la gestion des périmètres forestiers t créé des conditions de conservation des ressources génétiques</i>
	2. <i>Encourager l'intégration de l'agriculture –forêt – élevage</i>
<b>4. Durabilité de la Pêche</b>	1. <i>Evaluer l'état d'exploitation des stocks, principalement des espèces d'intérêts commerciaux</i>
	2. <i>Elaborer un plan de gestion des principaux pêcheries</i>
	3. <i>Renforcer la fiscalisation de la zone économique exclusive (ZEE).</i>
<b>5. Conservation in situ et ex situ,</b>	1. <i>Conserver les échantonnages représentatifs des différents écosystèmes terrestres, côtières et marines in situ dans les Aires protégées</i>
	2. <i>Conserver les espèces menacées ex situ</i>
<b>6. Vulgarisation, information et formation,</b>	1. <i>Promouvoir l'apprentissage social et l'appropriation du concept global de biodiversité des différents secteurs de la société</i>
	2. <i>Sensibilisation, information et formation de toute la société sur les concepts de la biodiversité et sa conservation et préservation.</i>
<b>7. Recherché et formation</b>	1. <i>Promouvoir la recherche pour l'amélioration de la recherche pour l'amélioration de la connaissance sur les écosystèmes du pays aussi que des espèces animales et végétales.</i>
	2. <i>Promouvoir la spécialisation de chercheur et formateurs en biodiversité.</i>
	3. <i>Faire la divulgation des résultats de la recherche</i>
<b>8. Cadre Juridique et Institutionnel</b>	1. <i>Perfectionner la loi-cadre sur l'environnement intégrant les aspects sur la biodiversité contenu dans la stratégie nationale et accéléré la réglementation des lois déjà existantes sur la</i>

	<i>matière.</i>
	<i>2. Intégrer les objectifs de participation des populations locaux dans la conservation et utilisation durable des ressources dans la législation sur l'environnement</i>
	<i>3. Réaffirmer le pouvoir de collectivités locales en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et utilisation durable de ses éléments</i>

### **Etat de Mise en œuvre de la Stratégie National et Plan d'action sur la Biodiversité (NBSAP)**

**76.** La stratégie a proposé que la mise en œuvre soit exécuté par différent secteurs a travers des projets spécifiques.

**77.** Ceci étant , les projets qui ont été élaborés á la lumière des NBSAP ont été mise en œuvre par différent organismes de l'état, notamment la Direction Générale de l'Environnement , Direction générale de la pêche, INGRH, INDP, Direction générale de l'Agriculture, Sylviculture et Elevage, L'INIDA, et institutions d l'Enseignement et par des différents Municipalités du pays et organisations non gouvernementaux, de soulever l'association des amies de la nature , l'ADAD , Biosfera I et Natura 2000.

**78.** L'exécution des objectifs et Projets dérivés de la stratégie a été financés a travers le budget de l'état, avec l'appui des pays et institutions internationaux, partenaires du Cap Vert a savoir : Agence des Nations Unies, GEF, Pays – Bas, Coopération Allemande, Coopération Espagnole, Coopération Portugaise, Coopération Luxembourgeoise, Coopération Française, ONG nationaux et Internationaux et entreprises privés.

**79.** Bien qu'au niveau du Gouvernement Centrale aucune structure officiel de coordination de la mise ne œuvre du NBSAP fut déterminé, les objectifs proposée sont étés exécutés toute au long des années et comme nous avons déjà mentionné au début de ce chapitre, la stratégie a servi de base pour l'élaboration du deuxième Plan d'Action National pour l'environnement (PANAI) qui constitue le document de politique environnemental national.

Le tableau qui suit présente une vision de l'Etat de mise en œuvre du NBSAP :

**Tableau 7 – Etat de mise en œuvre de la stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité (NBSAP)**

Thème	Objectifs	Activités	Résultats obtenus
Durabilité Agricole	<i>Identifier et développer des systèmes de production plus productifs et durables</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de massification du système de goutte à goutte et promotion de l'hydroponie et aeroponie</li> <li>- Projet d'aménagement des bassins versants de Santiago, Santo Antão et S.Nicolau</li> <li>- Formation en techniques de hydroponie dirigés aux agriculteurs surtout les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface actuel irrigue est de 2400 hectares</li> <li>- Augmentation de la surface irrigue avec système goutte-à-goutte de 240 hectares en 2004 à 800 hectares en 2008</li> <li>- Existence de structures de hydroponie fonctionnel à l'île de Sal et S.Domingos , qui totalisent environ 5,200 m<sup>2</sup> de surface</li> <li>- Démarrage de mise en oeuvre d'une structure de hydroponie de 3,5 hectares à l'île de São Vicente , par l'association amies de la nature</li> </ul>
	<i>Intensifier la diversification des productions agricoles alternatifs qui favorise la diversité biologique pour une gestion amélioré des sols, eau , des éléments fertilisants , des pesticides et de semences</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de diversification des cultures avec l'introduction de cultures de semences amélioré</li> <li>- Projet de protection intégré des cultures</li> <li>- Projet de campagne fitossanitaire et de gestion des pesticides</li> <li>- Mise en oeuvre de la convention de Estocolmo sur l'élimination des POPs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de semences améliorés de tomates, oignons, patate douce, pomme de terre, ce que permet une diminutions des ravageurs et augmentation de la productivité</li> <li>- Mise en œuvre de la lutte biologique pour faire face au ravageurs comme par exemple la, mouche blanche qui a été battu par un prédateur naturel</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec l'appui de la coopération internationale, le Cap Vert a développé un Project sur l'élimination des produits organiques persistantes (POPs) qu'a eu comme but principal résultat la production du plan national de mise en œuvre de la convention d'Estocolme</li> </ul>
<b>Durabilité de l'élevage</b>	<i>Intensifiez et améliorer la production et la productivité animal et promouvoir les systèmes exploitation écologiquement saines et moins prédateurs de l'environnement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet amélioration des races</li> <li>- Projet production et valorisation du fourrage</li> <li>- Projet d'établissement du bétail</li> <li>- Projet parc Naturel de Fogo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'effectif de race améliorer de caprin, bovin, ce qu'a eu comme résultat la diminution de la pression sur l'environnement, du a la productivité élevé de ces races</li> <li>Réduction de la pratique du pacage libre pour le bétail bovin dans les îles de Santiago, de Fogo et Santo Antão, où la pratique a passé à être dans des étables</li> </ul>
	<i>Encourager l'intégration de l'agriculture-Sylviculture et élevage.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'aménagement des bassins versains de Picos et Engenhos, R<sup>a</sup> da Torre et R<sup>a</sup> Prata</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des structures de conservation de sols et eaux</li> <li>- Formation dirigé aux communautés</li> <li>- Création des coopératives de transformation agro-alimentaires des les îles de Santo Antão, Santiago, Fogo, Maio</li> </ul>

<b>durabilité forestier</b>	<b>Améliorer la gestion des périmètres forestiers et créer des conditions de conservation des ressources génétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de réalisation de l'inventaire forestier</li>   <li>- Formation et renforcement des capacités des gardes forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faire l'inventaire exhaustif de la réalité forestier du Cap Vert détaillée avec les informations pertinentes sur les conditions écologiques et fitosanitaire des forêts</b></li>   <li>- <b>une structure d'information simple, intégrant toutes les données qui seront inventorié au niveau national et qui soit la base de référence pour toutes les études d'intérêt environnemental et écologique dans l'avenir.</b></li>   <li>- <b>Production des cartes thématiques a plusieurs niveau de détail pour toutes les acteurs du secteur des forêts</b></li>   <li>- <b>Augmentation du nombre de gardes forestier et amélioration des conditions de travail, permettant ainsi une meilleure fiscalisation des activités développer dans les périmètres forestier.</b></li> </ul>
	<b>Encourager l'intégration, agriculture-Sylviculture et élevage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet aménagement des bassins versants de Picos et Engenhos</li>   <li>- Campagne de reboisement annuelle dans les zones agro-écologies semi-arides avec des espèces <i>Prosopis juliflora</i>, <i>Parkinsonia aculeata</i>, <i>Jatropha curcas</i> et dans les zones humides d'altitude avec les espèces de 'Eucalyptus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Reboisement avec la fixation d'arbres dans les zones semi-arides et humides</b></li>   <li>- <b>Augmentation de la surface forestière de 89.000 hectares en 2008, étant en 1975 de 3,000 hectares</b></li> </ul>

		<i>camaldulensis, Grevillea robusta, Pinus sp. e Cupressus ssp..</i>	
<b>Durabilité de la Pêche</b>	<b><i>Evaluer l'Etat d'exploitation des stocks, principalement des espèces d'intérêts commerciaux</i></b>	- Elaboration du plan de gestion des ressources des pêches et les respectifs plans exécutifs biannuels	- <b>Elaboration de 3 plans exécutifs biannuels avec des mesures de gestion des pêches</b>  - <b>Mise en œuvre du période de d'interdiction da maquereau noire</b>  - <b>Pêche sportif réglementer et discipliné</b>  - <b>Interdiction de la pêche avec usage de bouteille</b>
	<b><i>Elaborar um plano de gestão das principais pescarias.</i></b>		
	<b><i>Reforçar a fiscalização da zona económica exclusiva (ZEE).</i></b>	- Elaboration et approbation du plan de fiscalisation des pêches	- <b>Fiscalisation de la zone économique exclusive avec l'appui de L'Union Européenne</b>
<b>Conservation In Situ e Ex Situ,</b>	<b><i>Conserver les échantillons représentatifs des différents écosystèmes terrestres et marines, côtières in situ, dans les aires protégées</i></b>	- Reproduction en pépinière des espèces de flore endémique  - Elaboration d'études scientifiques sur les oiseaux endémiques du Cap Vert  - Elaboration d'études sur le comportement, la biologie, la génétique et la reproduction des tortues marines au Cap Vert	- <b>Plus de 30.000 plantes endémiques produites en pépinière ces 2 dernières années</b>  - <b>Reproduction en pépinière de 3 espèces de plantes endémiques médicinales</b>  - <b>Elaboration du Plan National de Conservation des oiseaux marins</b>  - <b>Elaboration du Plan National de Conservation des Tortues Marines</b>
	<b><i>Conserver les espèces menacées ex situ.</i></b>	- Substitution des espèces envahisseurs (exotiques) de la flore par des espèces endémiques	- <b>Création d'un banc germlasme qui travail avec des semences de 25 espèces</b>  - <b>Plantation de plus de 10.000 espèces endémiques dans les deux</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne au niveau national de conservation de tortues marines et de protection des "Cagarras "</li> </ul>	<p><b>dernières années dans les aires protégées en substitution des espèces exotiques /envahisseurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de campagne annuelle de conservation des tortues marines, de conformité avec le plan national pour la conservation des tortues marines</li> <li>- Diminution de la capture des petits fils des "cagarras ", étant inventorié en 2008 huit mil nids</li> </ul>
<b>Vulgarisation, Information et Formation,</b>	<i>Promouvoir l'apprentissage social et l'appropriation du concept global de la biodiversité dans les différents secteurs de la société</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision curriculaire avec introduction de la thématique environnementale de façon transversal</li> <li>- Création d'un réseau d'éducateurs environnementaux au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Processus d'introduction de la thématique environnemental dans les Curricula de l'enseignement de base et secondaire.</b></li> <li>- <b>Plan d'introduction de la thématique environnemental de l'Institut pédagogique approuvé</b></li> <li>- <b>Formation en éducation sur l'environnement dirigé aux coordonnateurs pédagogiques et moniteurs des crèches</b></li> </ul>
	<i>Sensibilisation information et formation de la société civil sur le concept de biodiversité et sa conservation et préservation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un réseau d'éducation environnemental</li> <li>- Création d'un réseau de parlementaires pour l'environnement</li> <li>- Institutionnalisation de la Foire National sur l'Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Meilleure connaissance de la population sur la législation sur l'environnement existante</b></li> <li>- <b>Augmentation du nombre de ONG du secteur de l'environnement</b></li> <li>- <b>Réalisation de deux</b></li> </ul>

			éditions de la Foire National sur l'Environnement qui réunisse chaque année environ 35 expositeurs pour présenter les résultats des projets environnementaliste, aussi que les innovations dans la conservation de l'environnement
<b>Investigation et Formation</b>	<i>Promouvoir la recherche pour l'amélioration des connaissances sur les différents écosystèmes du pays, ainsi que des espèces animaux et végétaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des études biologiques sur la baie de Murdeira</li> <li>- Participation de techniciens nationaux dans l'élaboration des études et recherche scientifique dans les domaines de la biodiversité marine et terrestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'environnement et des ressources Marines de la Reserve Naturel de Baie de Murdeira</li> <li>- Evaluation du savoir faire local de Santa Luzia</li> <li>- Catalogue bibliographique de documents et références scientifiques dans le domaine Marines et Côtiers</li> <li>- Approbation des Plans de Gestion des parcs naturels de Serra Malagueta et Monte Gordo</li> <li>- Elaboration du Plan de Gestion du Parc Naturel de Fogo</li> <li>- 30 eng. Environnementaliste formées en 2008</li> </ul>
	<i>Promouvoir la spécialisation de chercheurs et formateurs en biodiversité</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création en 2004 du Cours génie Environnemental à INIDA</li> </ul>	
	<i>Diffuser les résultats de la recherche.</i>		
<b>Cadre juridique et Institutionnelle.</b>	<i>Perfectionner la loi-cadre sur l'environnement intégrant les aspects sur la biodiversité contenu dans la stratégie national et accélérer la réglementation des</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la loi qui établit le régime juridique dévaluation d'impact environnemental des projets publics et privés susceptibles de produire impacte sur l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure intégration de questions environnementales dans l'élaboration des projets qui ont des effets sur l'Environnement</li> <li>- Diminution de l'exploitation illégale des</li> </ul>

	<p><b>lois déjà existantes en sur la matière.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisé la loi sur les ressources halieutiques</li> <li>- Approbation de la résolution n° 23/2007 qui approuve le modèle pour l'octroi de licence d'exportation et réexportation des espèces de la faune et flore sauvages menacées de disparaître</li> <li>- Approbation de la loi sur l'autorisation de carrière</li> <li>- Approbation et publication de la loi n°3/2003 qui établis le régime juridique des aires protégées</li> <li>- Approbation et publication de la loi n°40/2003 qui établis le régime juridique de la réserve naturel de Santa Luzia</li> <li>- Divulcation de la compilation de la législation sur le secteur des pêches</li> </ul>	<p><b>espèces de Faune et flore menacés de disparaître</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Exploitation durables des carrières</b></li> <li>- <b>Meilleur connaissance des Aires protégées et des ces Ressources Naturels et Génétiques</b></li> <li>- <b>Divulcation de lois environnementales par le parlement par des rencontres avec le réseau des parlementaires pour l'Environnement</b></li> <li>- <b>Elaboration et approbation du modèle de licence CITES</b></li> <li>- <b>Divulcation de la loi sur le régime juridique des aires protégées au cours des rencontres au niveau national, à savoir : Conseil National sur l'Environnement, Conseil National sur le Tourisme, Foire National dur l'Environnement</b></li> </ul>
	<p><b>Intégrer les objectifs de participation des populations locales dans la conservation et utilisation durable des ressources dans la législation sur l'environnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de rencontres de validation et socialisation des lois sur l'environnement</li> </ul>	<p><b>Incorporation de contributions publiques dans les lois suivantes : Loi de base sur l'environnement, Régime Juridique dévaluation des études d'impact environnemental, Loi de base de l'Aménagement du terroir</b></p>

	<p><b><i>Réaffirmer le pouvoir des collectivités locales en ce qui concerne la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses éléments</i></b></p>	<p>- Participation de communautés locales dans la gestion des aires protégées et des ressources naturels</p>	<p>- Participation des communautés locales de Serra Malagueta et Monte Gordo dans la gestion des leur parcs naturel</p> <p>- Participation des communautés de pêcheurs de S. Vicente , São Nicolau et Santo Antão dans la conservation de la Reserve Naturel de Santa Luzia</p> <p>- Participation de communautés locales de toutes les iles dans la conservation des tortures Marines</p>
--	---	--	--

**80.** Par le tableau, on peut vérifier que sont plusieurs les résultats atteints, surtout au niveau du cadre Juridique, en étant plus timide les résultats rapportés avec la Vulgarisation, les Informations et la Formation en ce qui concerne appropriation du concept global de la Biodiversité dans les différents secteurs de la société et la Surveillance.

**81.** Les plus grandes contraintes dans la réalisation des objectifs proposés par la stratégie tiens au retard dans l'établissement d'une Autorité Environnementale (Direction Générale de l'Environnement), avec des capacités humaines, techniques et matérielles pour faire la coordination de la mise en oeuvre de la stratégie de la manière dont il a été prévu.

**82.** Malgré l'augmentation des normes légaux et de la connaissance sur les lois environnementales, des cas d'infraction de les mêmes demeure, et ceci se doit à la faible capacité humaine et matérielle des agents de surveillance, notamment Polices (Civil, Militaire, Garde Côtière et Maritime) et des inspecteurs des Marie pour couvrir le territoire national qui est dispersé.

**83.** Les plus grandes difficultés de surveillance sont constaté dans les cas d'extraction des inertes sur les plages, capture et commercialisation des espèces en voies d'extinction et surveillance des activités de la pêche dans le ZEE, dû au nombre restreint d'agents disponible et comme a été cité ci-dessus, dû à la dispersion des îles.

**84.** La Manque de capacités techniques (techniques du secteur environnemental en numérote suffisantes et avec expérience dans le domaine ) dans le pays est un autre contrainte, étant donné que l'Environnement est un secteur nouveau à qui on a donne de l'importance, seulement à partir de l'année de 2002 avec la création du Ministère de l'Environnement, où pour la première fois le secteur environnement apparaît comme premier pilier, dans une claire démonstration de l'importance que les questions de conservation et la conservation des ressources environnementales ont de la part des autorités Gouvernementales du pays.

## **CHAPITRE III - Incorporation de considérations sur la Diversité Biologique dans les Plans sectorielles et intersectorielles**

**85.** La conservation et la préservation de l'Environnement constitue une préoccupation de l'État du Cap-Vert depuis son indépendance, en étant cette préoccupation reflétée dans les Plans de Développement National adoptés par les différents Gouvernements au long de l'histoire du pays, en étant que la politique environnementale est exprimée dans l'actuel programme du Gouvernement (2006-2011) comme suit,

«La conservation et le développement des écosystèmes des îles du Cap-Vert et la valorisation de leurs ressources naturelles constitueront une préoccupation centrale du Gouvernement qui devra être traduit dans une orientation politique à caractère horizontal, en concertation avec les autres politiques sectorielles». (Programme du Gouvernement 2006-2011).

**86.** Pour répondre à ce qui est proposé dans l'article 6 de la Convention, ce chapitre apporte les efforts menés par le Cap-Vert dans l'intégration de la composante environnementale Biodiversité, dans les différents Plans et Programmes Sectoriels et Intersectoriels.

**87.** Le Programme du Gouvernement de la VII Législature prend la conservation et le développement des écosystèmes des îles de Cap-Vert et la valorisation de leurs ressources naturelles, comme une préoccupation centrale du Gouvernement. Ainsi, il propose une orientation politique de caractère horizontal, en concertation avec les autres politiques sectorielles.

**88.** Dans ce sens, la politique de développement et de gestion des différents secteurs de l'économie du pays, indique la valorisation des ressources naturelles et la conservation des écosystèmes, en ayant comme objectif, un développement durable.

Dans cette ligne d'orientation et avec l'objectif d'obtenir un plan de politiques de l'environnement, et définir les orientations stratégiques d'exploitation des ressources naturelles, et encore, leurs effets sur la gestion soutenable des activités économiques, afin que le développement économique et social soit soutenable, le Gouvernement de Cap-Vert, a élaboré le document stratégique de la Politique Environnementale – Le PANA II - pour un horizon temporaire de dix ans (2004-2014). (PANA II, 2004)

**89.** LE PANA II est l'instrument d'orientation qui définit la stratégie nationale pour l'environnement, toute en servant de base de travail pour les divers secteurs qui dirigent ou

indirectement se rapportent avec les questions environnementales. L'objectif général du PANA II est définir des orientations stratégiques d'exploitation des ressources naturelles ainsi que leurs effets sur la gestion soutenable des activités économiques.

**90.** Le deuxième Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (IL PANE II) reflète l'effort de l'intégration de la composante environnementale Biodiversité dans le différents secteurs, étant donné qu'il fait partie intégrante du même, 9 plans intersectoriels, à savoir :

- 1. Environnement et Ressources Hydriques;**
- 2. Environnement, Assainissement Basique et Santé;**
- 3. Environnement et Biodiversité;**
- 4. Environnement et Aménagement du territoire, Infrastructures et Construction civile;**
- 5. Environnement et Éducation, Formation, Informations et Sensibilisation;**
- 6. Environnement et Tourisme;**
- 7. Environnement et Agriculture, Sylviculture et Élevage;**
- 8. Environnement et Pêches;**
- 9. Environnement et Industrie, Énergie et Commerce ;**

Pour cette intégration on a adopté une approche innovante, participative et décentralisée de la problématique environnementale, avec l'engagement des différents acteurs qui interviennent dans le secteur, notamment : institutions publiques de l'état, les villes, ONG et secteur privé.

**91.** Pour cela, des rencontres de travaux et des sessions de qualification de techniciens des différents secteurs chargés de l'élaboration des Plans Intersectoriels, ont été réalisées de manière à obtenir une vision unique et harmonisée des problèmes environnementaux causés par la pression exercée par chaque secteur ainsi que les orientations à être suivies de manière à garantir un développement sectoriel en même temps qu'on protège et se conserve la Diversité Biologique.

**Tableau 8:** Intégration de l'environnement dans les différents secteurs

Secteur	Action et stratégie	Résultats Attendus
<p><b>Agriculture, Foret et Elevage</b></p>	<p><b>Objectif : promouvoir une agriculture durable, basé sur l'aménagement des bassins versants, valorisation des ressources naturelles et de leurs capacités productives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster l'agriculture pluviale aux conditions agro-écologiques du pays, dans la perspective d'une gestion soutenue des principales ressources naturelles ; préserver et récupérer les écosystèmes en risque ; améliorer la gestion des ressources hydriques existantes ;</li> <li>• En ce qui concerne la sylviculture il est prévue de mettre en œuvre un plan de gestion des périmètres forestiers ; mettre en œuvre et mettre à jour la loi forestière ; sensibiliser la population pour la conservation/conservation de la forêt ; responsabiliser les communautés pour la gestion des périmètres forestiers ; créer un centre de production et conservation de semences et des matériels végétaux ; créer les conditions pour intégration des jeunes ; intensifier l'utilisation des ressources existantes ; mettre à jour le cadastre national de terrain/propriété ; définir un plan d'utilisation des sols et mettre à jour la loi d'utilisation de sol ; définir une plate-forme d'accord entre les intervenants (État et Propriétaires ) sur l'utilisation de la terre ; mettre à jour la loi d'expropriation.</li> <li>• Pour l'élevage il est prévue l'amélioration et l'intensification de la production fourragère ; identifier des espèces fourragères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des surfaces installées avec des systèmes d'irrigation localisée dans plus 300 ha ;</li> <li>- Reconversion de 20% des surfaces cultivée avec la culture du maïs par d'autres cultures, dans les zones humides et sub-humides d'altitude ;</li> <li>- Reconversion de 10% des surfaces occupées par des cultures pluviale (maïs et haricot) dans les zones demi- arides par des systèmes silvo-pastoral ;</li> <li>- Construction d'infrastructures de stockage d'eau pour irrigation de compensation avec la capacité totale de 6.000m3 ;</li> <li>- Fixation de 14.500 espèce fruitière entre greffées et sur greffées ;</li> <li>- Encadrement de 15% des unités de production porcines traditionnelles dans les programmes d'amélioration génétique, de environ 2.708 reproducteurs ;</li> <li>- Divulgateion de 500 porcs reproducteurs de race améliorée ;</li> </ul>

	<p>adaptables au climat ; ajuster l'effectif de l'élevage a la production fourrager ; adopter la loi de l'élevage; renforcer le contrôle frontalier et le service de quarantaine.</p>	<p>- Diminution du effectif caprin en 5% et du effectif bovin en 3% ;</p>
<b>Pêche</b>	<p><b>Objectifs : Un secteur des pêches avec un développement socio-économique intégré basé sur les principes de développement durable, de la conservation et gestion des ressources marines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une politique et une stratégie de gestion des ressources des pêches orientes ver la promotion des activités économiques qui peuvent représenter une plus grande exploitation des potentiels existants ;</li> <li>• Mettre en oeuvre une stratégie de gestion durable des zones côtière, inséré dans la promotion de l'aménagement du territoire qui intègre les activités de construction d'infrastructures maritimes, portuaires et des routes, la production d'eau potable à partir de l'eau de la mer et l'extraction du sel dans les salines toute en considérant les caractéristiques des zones côtières et les potentialités ;</li> <li>• Définir une orientation stratégique qui vise une plus grand engagement des populations dans la résolution des problèmes des pêches et de la protection de l'environnement ;</li> <li>• Assurer une approche intégrée, des fonctions et des activités qui exerce plus grande pression sur la biodiversité.</li> </ul>	<p>- Inventorier et caractériser les principaux écosystèmes marins et côtiers ;</p> <p>- Identifier et créer de nouveaux secteurs marines protégés et réglermenter les existants ;</p> <p>- Définir des zones de braconnage pour les langoustes côtières, tortues marines et mollusques ;</p> <p>- Réaliser des études écologiques sur au moins 50% des secteurs marines protégés déjà identifiés,</p> <p>- Réaliser des études techniques et économiques sur tous les dispositifs et vulgariser les résultats ;</p> <p>- Former et recycler annuellement les pêcheurs et les poissonnières dans le secteur de conservation du poisson et de planification ;</p>
<b>Industrie, Energie e commerce</b>	<p><b>Objectifs : industrie nationale respectueuse de l'environnement développé sur la base de la promotion d'une infra-structuration équilibrée, une gestion durable des ressources naturelles et une utilisation des matières premières avec un minimum de pollution possible.</b></p>	<p>Produire et mettre à jour la législation et les règlements sur le secteur énergétique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superviser le secteur d'énergie ;</li> </ul>

Ils visent surtout discipliné l'exercice de l'activité Industrielle, minimiser, empêcher ou éliminer la pollution environnementale exercée par les activités Industrielles.

En utilisant des techniques et des technologies propres de production et de l'utilisation d'énergie de forme efficace et écologiquement soutenable.

Mise en oeuvre des mesures législatives à travers la correcte réglementation des exigences commerciales et environnementales ; des mesures administratives de surveillance de l'observation des lois et des règlements et d'incitations et de campagnes de sensibilisation et d'homologation des entités écologiquement correctes.

- Renforcer la loi cadre du secteur de combustibles ;
- Réglementer les techniques utilisées dans le sous-secteur de combustibles (licencierement de post d'approvisionnement) ;
- Stimuler et sensibiliser l'utilisation d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies à des fins énergétiques ;
- Améliorer et développer le réseau d'infrastructures pour garantir une meilleur accès des populations aux services d'énergie et eau ;
- Matérialiser le plan d'électrification du pays surtout pour le milieu rural;
- Augmenter la contribution des énergies renouvelables dans l'équilibre énergétique ;
- Inventorier le potentiel éolien et solaire du pays ;
- Augmenter l'efficacité dans le sous-secteur de production ;
- Informer et sensibiliser les consommateurs pour l'utilisation rationnelle d'énergie (URE) ;
- Promouvoir l'utilisation d'équipements plus efficaces ;
- Réduire l'utilisation du bois et autres biomasses.
- Étudier, redéfinir et adapter la taxe écologique ;
- Interdire l'importation et l'exportation d'espèces en danger d'extinction ;
- Réglementer l'importation d'emballages non

		<p>biodégradables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspecter les sociétés et les entrepôts commerciaux ;</li> <li>▪ Renforcer la surveillance des sociétés commerciales ;</li> <li>▪ Stimuler une plus grande responsabilisation des sociétés dans la gestion des déchets produits ;</li> </ul>
<p><b>Aménagement du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs : Un pays avec un Système National d'Aménagement du territoire et d'infra-structuration basique et productive qui embrasse tout le territoire national, qui implique les secteurs de développement, les villes et la société civile et qui contribue à une gestion efficace et parcimonieuse du territoire, des ressources naturelles et des valeurs culturelles, pour le développement économique et social soutenable, de la défense et sauvegarde de l'environnement</b></li> <li>▪ Procéder au aménagement complet des espaces urbains et agricoles, des bassins hydrographiques, zones touristiques spéciales, des zones côtiers et des parcs industriels comme moyen valoriser le territoire, comme facteur de bien-être des citoyens et de compétitivité de l'économie ;</li> <li>▪ Instaurer un abordage national d'aménagement du territoire qui promeuve l'articulation, la concertation et la coordination des actions sectorielles et municipales avec incidence sur le territoire national ;</li> <li>▪ Contribuer au réglementation urbain, par la dotation d'infrastructures et d'équipements, et à l'amélioration des conditions de vie du citoyen cap-verdien ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Institutionnalisation de la concertation, articulation, coopération et coordination entre les plusieurs secteurs avec vocation, les villes et la société civile, dans l'aménagement, l'administration et la gestion du territoire national, particulièrement des zones spéciales de planification ;</li> <li>▪ Intervention améliorée des municipalités en matière de planification, gestion urbanistique et promotion de l'habitation, surtout pour les plus défavorisés ;</li> <li>▪ Cartographie et données cadastrales disponibles pour les secteurs de l'Administration Centrale et pour les municipes ;</li> <li>▪ Disponibilité d'éléments urbanistiques, cartographiques, cadastrales et réglementaires aux secteurs de développement, promoteur privés et société civile ;</li> <li>▪ Réseau géodésique national avec plus grande fiabilité pour les secteurs de l'Administration</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir l'organisation, l'administration et la gestion de l'espace territorial au niveau national, régional et municipal, par l'élaboration des plans, des études et des instruments d'aménagement du territoire et de planification urbanistique ;</li> </ul>	<p>Centrale et pour les Municipales;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Paquet législatif moderne et adéquate, concernant l'aménagement du territoire et la planification urbanistique, cartographie et cadastre.</li> </ul>
<b>Santé</b>	<p><b>Objectifs : un secteur de santé caractérisé par un meilleur domaine des problèmes d'origine environnementale (assainissement basique et autres) et un processus consolidé de transition épidémiologique traduite par la forte diminution du poids des maladies Infectieuses et Parasitaires dans la Morbi-mortalité de la population.</b></p> <p><i>Renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies d'origine environnementale ;</i></p> <p><i>Renforcement des actions de formation, informations et qualification du personnel ;</i></p> <p><i>Réduction de la vulnérabilité du pays concernant les maladies avec potentiel épidémique liés à des insuffisances dans la gestion environnementale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire en 50% le poids des Maladies Infectieuses et Parasitaires dans la mortalité au Cap-Vert ;</li> <li>▪ Réduire en 30% l'incidence des Maladies Infectieuses et Parasitaires ;</li> <li>▪ Augmenter la CAP (Connaissances, Attitudes et Pratiques) des populations à l'égard de ces maladies ;</li> <li>▪ Concevoir et mettre en oeuvre un Programme de Santé Professionnelle, en incluant les principales entreprises dont l'environnement de travail présente des risques pour la santé du travailleur ;</li> <li>▪ Régulariser toute la législation concernant la santé environnementale, particulièrement par rapport à la qualité de l'eau, à l'évacuation des excrétes et de déchets solides et liquides ;</li> <li>▪ Mettre en oeuvre le plan de gestion des déchets hospitaliers ;</li> </ul>
<b>Tourisme</b>	<p><b>Objectifs : tourisme soutenable développé dans tout le pays et dans chaque île en fonction des potentialités réelles existantes et en garantissant un impact socio-économique durable.</b></p>	

	Création de l'offre touristique nationale de qualité et dimension compatible avec les potentialités du pays et du degré de développement des secteurs productifs nationaux;	Plan Stratégique du Truisme Élaboration du Code de Conduite des bonnes pratiques environnementales dans le secteur du Tourisme
<b>Education</b>	<p><b>Objectifs : Une population formée, informée et compromise avec le développement soutenable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une conception globale d'Éducation Environnementale, et l'évaluation de l'approche intégré, interdisciplinaire et participatif ;</li> <li>- Récupération, évaluation et continuation d'expériences précédentes, en cherchant à agir dans une logique de continuité, en capitalisant des ressources et des investissements ;</li> <li>- Adéquation de la méthodologie, stratégies et matériels de support, avec prééminence pour les méthodes interactives et la communication de proximité ;</li> <li>- Renforcement de l'intégration curriculaire de l'éducation environnementale avec des activités pratiques, de la recherche et de la participation, afin de dépasser à l'expérience seulement plus cognitive ;</li> <li>- Intégration de l'éducation environnementale dans des programmes spécifiques de formation et de développement communautaire, préférentiellement avec le volet du programme de réduction de la pauvreté ;</li> </ul>	<p>Révision curriculaire avec l'inclusion du thématique environnementale</p> <p>Création du réseau d'éducateurs environnementale</p> <p>Mise en œuvre du programme Globe</p>
<b>Biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif : c'est de promouvoir la gestion soutenable de la</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantir la viabilité biologique (génétique) des</li> </ul>

***biodiversité dans une perspective intégrée et optimisée des variables biologiques, sociales et économiques, en visant la réduction de la pression humaine et en évitant ou en atténuant les effets potentiellement négatifs des activités économiques, en empêchant ainsi, la surexploitation biologique et économique des ressources naturelles.***

- Conservação das espécies e habitats;
- Investigação científica e o desenvolvimento tecnológico;
- Abordagem integrada da questão do ambiente nos diferentes sectores (gestão integrada e participativa das zonas costeiras);
- Estabelecimento de uma rede de áreas protegidas terrestres e marinhas;
- Educação, sensibilização, informação e formação;
- Melhoria do ordenamento territorial.

espèces qui constituent la biodiversité, comme pour l'innovation scientifique et industrielle ;

- La manutention des processus écologiques essentiels qui servent de base à la biodiversité (seuls, forêts, zones côtières, mer et ressources hydriques) ;
- La conservation et la protection de la Biodiversité, dans une perspective (écho) régional, capable de résister aux pressions et aux modifications imposées ;
- La protection, la conservation ou la récupération de populations d'espèces en danger d'extinction ;
- Utilisation rationnelles le des ressources naturelles terrestres, marines et des zones côtières ;
- La récupération, la protection et la conservation des écosystèmes avec importante indice de concentration de Biodiversité ;
- La conservation, la protection et l'accroissement de populations d'espèces d'importance sous-régionale et mondiale ;
- Élaborer et mettre en oeuvre des plans de conservation et de gestion pour les espèces menacées ou en danger d'extinction (tortues ; cétacées ; requins, raies, espèces endémiques) ;
- Élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion des écosystèmes marins stratégiques (dunes, récif

		<p>chorale, zones rocheuses et sableuse, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de financement et soutenance des activités de conservation, protection et gestion des ressources biologiques et son habitat ;</li><li>▪ Planification et gestion de l'aires protégées existants et création de nouvelles aires, avec spéciale attention pour la création du Réseau National de Secteurs Marins Protégés ;</li></ul>
--	--	---

Source : PANA II – Volume I 2004

## Intégration de la biodiversité dans les plans et Programme Nationaux

**92.** Avec l'aide des partenaires internationaux de développement, Cap-Vert a élaboré et déjà il a initié la mise en oeuvre du second Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DECRP 2009-2012), où les préoccupations avec le développement économique soutenable continuent à mériter proéminence et la preuve de cela est la conservation de la Biodiversité qui constitue un des indicateurs de réalisation, en étant intégrée dans le Pilier IV de la stratégie, c'est-à-dire de l'Infra-structuration.

**93.** Dans ce pilier, le DECRP détermine que la croissance économique du pays et son impact sur la qualité de vie des populations ont résulté en large mesure de l'effort d'infra structuration réalisée dans le pays et la concrétisation des objectifs et des buttes prévus dans le DECRP II dépendra dans une large mesure de la continuation de cet effort d'infra-structuration et de son effet notamment dans l'organisation du tissu productif national et dans la fluidité qui réussira à imprimer la circulation des personnes et les biens dans plusieurs domaines d'activité.

**94.** Une autre volé de ce pilier, est le développement régional et la cohésion territoriale, assises sur le développement approprié et graduel de la stratégie de développement durable du pays, à travers des mécanismes qui potentialise les ressources des régions à travers des clusters régionales comme les zones de développement touristique intégré et zones de réserve et protection touristique, les produits culturels matériels et immatériels, les ressources de la biodiversité, les aires protégés, etc.

**95.** La promotion d'un développement avec qualité environnementale, aura suite, en intégrant de forme harmonieuse les composantes économique, environnementale et socioculturelle du développement durable, en ayant comme présomption (i) la protection et la gestion intégrée des ressources naturelles, essentielles au développement économique, (II) la lutte contre la pauvreté ; (III) l'adéquation des façon de production et de consommation.

**96.** Le DECRP détermine encore que le développement avec qualité environnementale aura comme base les axes stratégiques suivants: a) Gestion Durable des Ressources Naturelles, b) Conservation et évaluation de la Nature et du territoire, la protection de la biodiversité et du paysage, c) renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles et de développement régional et local, d) renforcement de l'information et de la formation environnementale.

Tout cela sera garanti avec le processus de révision du document de politique environnementale nationale, le PANA II, qui permettra de vérifier les secteurs où les résultats

ont été atteints conformément a ce qui ets établi et où se trouvent les plus importantes contraintes dans la mise en oeuvre du même.

## CHAPITRE IV – Conclusions: Les progrès du Bute de 2010 et Applications du Plan Stratégiques

**97.** Conformément aux orientations du Secrétariat de la Convention, ce chapitre apporte de façon résumé les constatations de l'évolution de l'état de la mise en oeuvre du NBSAP, décrite dans les chapitres I à III, ainsi que les progrès de l'Objectif de 2010 de la Convention. Ainsi, passés 10 ans de l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Biodiversité, ce qui suie peut être constaté :

**98.** La diversité biologique du Cap-Vert est considérée élevée, si on prend en considération que le pays possède 4.033 km carré de territoire terrestre et une Zone Économique Exclusive (ZEE) de approximativement de 734.265 km<sup>2</sup> d'après Bravo de Lagune en 1985.

C'est pour celle-ci et autres raisons, que la biodiversité abondante de Cap-Vert a été considérée comme un « hotspot » global pour la biodiversité terrestre et marine et, en particulier, comme un centre pour l'endémisme, en ayant les habitats terrestres uniques du pays formé partie du royaume des Forêts du Macaronésia, un des 200 Ecorégion Globaux de WWF. Conformément au diagnostique ci-dessus décrit, la biodiversité marine et l'endémisme entre certains organismes marins sont aussi considérés élevés.

**99.** Une étude à niveau global a identifié le Cap-Vert comme un de dix principaux hotspots de biodiversité de récif chorale du monde et, en outre, tout l'archipel est considéré un Importants Aires d'Oiseaux (« Important Bird Area » - IBA).

**100.** Etant objet d'importants facteurs anthropiques, la biodiversité du pays est à l'heure actuelle sous des menaces, et pour avoir une structure archipélagique, son niveau élevée d'endémisme, devient un risque plus réel et plus présent. Néanmoins, ces risques ont besoin d'être abordés, non seulement par leur importance mondiale, mais aussi à cause des bénéfices apportés à la population locale, qui dépend de l'utilisation raisonné des ressources biologiques du pays, pour sa subsistance.

**101.** Ainsi en suivant la ligne d'orientations abordées dans le deuxième et troisième rapport sur l'état de la biodiversité, l'adoption de stratégies visant le montage d'un observatoire national de la biodiversité, devient nécessaire. Le Système de suivie de la Qualité Environnementale qui se trouve en phase avancée de mise en oeuvre ira répondre aux exigences de connaissance sur l'état de la qualité des différentes composantes environnementales, mais il devra être complété par un instrument spécifique de connaissance de la Biodiversité nationale.

**102.** Cap-Vert possède un niveau considérable de biodiversité, exprimé dans leurs diverses formes - génétique, spécifique, taxonomique, écologique et fonctionnelle, étant mieux étudié au niveau de la flore terrestre, essentiellement du point de vue spécifique et taxonomique. Les connaissances sur la biodiversité génétique, écologique et fonctionnel sont extrêmement limités ce qui rend difficile la compréhension de la diversité et le fonctionnement des écosystèmes, réduisant aussi les possibilités de meilleure utilisation des ressources naturelles dans le développement économique et social du pays.

Ainsi, la promotion de l'ouverture de lignes de recherche, en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur, est nécessaire, dans les divers domaines de la biodiversité (génétique, spécifique, taxonomique, écologique et fonctionnelle), toute en incluant l'environnement marin et terrestre.

**103.** 103. Etant donné le nombre relativement élevé d'espèces considérées rares et/ou en voie d'extinction, et en ayant été développé des programmes englobant de conservation des espèces et respectives habitat, à la destruction de ceux-ci, soit par la croissante pression de l'urbanisation des moyens agricoles et des semi-urbain, soit par l'extraction inertes ou par le manque de surveillance et ne contrôle pas de l'extraction de ressources naturelles, si nous a aggravées dernières quatre ans, pour les espèces endémiques de reptiles, d'oiseaux et de plantes vasculaires. Seule exception qui se vérifie est concernant les tortues marines et au Cagarras, qui a été raison de substantielles améliorations dans des termes de mesures de conservation depuis l'année 2007.

**104.** Il est donc nécessaire la promotion d'une ligne de recherche, en matière de Systématique, Taxonomie et Écologie animale, dans l'espace géographique des différentes unités agro-écologiques du pays, afin de compléter la description de la biodiversité écologique et fonctionnelle dans le milieu terrestre, au Cap-Vert ;

**105.** Dû à la grande pression que les activités agricoles et élevages exercent sur la Biodiversité, Cap-Vert a besoin d'adopter des lignes de recherche qui mènent au connaissances de plus en plus approfondies sur la biodiversité fonctionnelle, au niveau des maladies et des parasites végétaux et animaux, visant le développement et le perfectionnement de pratiques efficaces de lutte biologique, comme alternative à l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques dans l'agriculture et l'élevage. Le Plan d'Action Nationale de la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm pourra donner réponse a la préoccupation avec les Produits Organiques Persistants.

**106.** Relativement aux pressions exercés par les activités agro-forestiers, et élevages, on doit adopter la vulgarisation de meilleures pratiques agricoles, ainsi que le renforcement des politiques agro-forestier, et de développement de l'élevage nationale qui permettent d'ajuster la population de l'effectif de l'élevage à la capacité de production champs de pacage, en visant ainsi se protéger les pâturages naturels contre le surpâturage, la destruction de la végétation et la dégradation de sol;

**107.** Malgré que le pays est en train de mètre en œuvre son Plan Stratégique de Développement Agricole, il est nécessaire l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments spécifiques pour la gestion des Zones Agricole, de Forestier et d'Élevage, de manière à garantir le développement durable de chacune de ces activités ainsi que des conditions environnementales;

**108.** Pour éviter des situations irréversibles de perte de la biodiversité, Cap-Vert doit créer les conditions pour que soient renforcés et multipliées les actuelles initiatives de conservation in-situ et ex-situ de la biodiversité, soit à travers plus grand investissement dans la composante scolaire et de la vulgarisation, soit dans le volet multiplication in vitro et la réintroduction ou la conservation dans des banques de semences (2002);

**109.** Malgré que au niveau du Gouvernement central il n'est déterminé de forme officielle une structure propre de coordination de la mise en oeuvre de NBSAP, les objectifs proposés par lui-même ont été exécutés au long des années et comme il s'est rapporté dans chapitre II, la stratégie a servi de base pour l'élaboration de la 2ème Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (PANAIL) avec horizon de 10 ans, qui constitue le document de politique environnementale nationale, que se trouve à l'heure actuelle dans la 5ème année de mise en oeuvre;

**110.** Malgré l'élaboration et l'approbation des instruments juridiques et légaux du pays, on peut considérer que la mise en oeuvre de NBSAP reste déficient dans les secteurs institutionnelle, juridique et de surveillance etant donne qu'ils s'agi de secteurs délicats et difficile de trouvé les consensus nécessaires. Ceci explique la non révision de la Loi de Bases de l'Environnement ainsi que la réglementation de secteurs constants dans la même, comme le Bruit, l'écotourisme, protection des ressources génétiques etc.;

**111.** Outre la difficulté à réunir des consensus, la socialisation et la divulgation des lois environnementales efficaces dans le pays et la surveillance de l'application des lois on peut dire, son les plus grandes contraintes dans l'accomplissement des objectifs établis dans la stratégie;

**112.** Comme rapporté dans Chapitre II, la manque de capacités techniques (techniques du secteur environnemental en numéro assez et avec expérience) au pays, est un autre contrainte, vu que l'Environnement est un secteur nouveau qui seulement a été donné de l'importance à partir de l'année de 2002 avec la création du Ministère de l'Environnement, où pour la première fois le secteur ambiant apparaît comme premier pilier, dans une claire démonstration de l'importance que les questions de conservation et préservation des ressources environnementales ont de la part des autorités Gouvernementales du pays;

**113.** Les ressources financières élevés nécessaires pour la mise en oeuvre, suivies et évaluation de la gestion environnementale, allée à la faible capacité du Pays à génère des ressources financières propres, en étant de cette forme dépendante de l'aide de partenaires internationaux, continuent à constituer le facteur de la faible dynamique du développement de ce secteur, principalement dans les volets de recherche et fiscalisation;

**114.** Il est donc nécessaire, un engagement de la population locale dans la conservation de la biodiversité, ainsi que dans la recherche pour une plus grande connaissance de la même et seulement ainsi seront définies des politiques appropriées que visent surtout, la conservation de la nature qui mènent au développement durable;

**115.** Par rapport aux Objectifs de 2010 de la Convention sur la Diversité Biologique, la création du réseau des Aires Protégés du Cap-Vert, a contribué de manière significative à pour que les objectifs soient atteints dans toutes les aires focaux définis, conformément au tableau 9 en-dessous;

**Tableau 9:** État de la mise en oeuvre des Objectifs de 2010 mis en oeuvre dans le pays.

<b>Aires focaux des objectifs de 2010</b>	<b>Objectifs du pays</b>
<b>Aire focal 1 : Protéger les composantes de la biodiversité</b>	Les principales aires, avec plus grande valeur écologique d'importance nationale et globale protégée par Loi, représentant ainsi plus de 10% de la surface totale du pays.
<b>Áire focal 2: Promouvoir l'utilisation durable</b>	Toutes les espèces de faune et la flore du pays protégée par Loi et les campagnes de sensibilisation réalisées pour la réduction de la perte de la biodiversité dans les plusieurs sources au niveau national.

<b>Aire focal 3: Faire face au menaces pour la biodiversité</b>	Les habitats plus importants protégés par Loi et travaux de récupération et préservation de ces aires, réalisés pour contrôler l'introduction d'espèces exotiques comme aussi pour faire face aux les menaces des changements climatiques, la pollution et la perte de la biodiversité.
<b>Aire focal 4: Maintenir les biens et services de la biodiversité pour le développement durable de l'être humain</b>	La conservation de la biodiversité visant premièrement le bien-être de la population, contribuant au développement durable dans sa manière de vie, de sécurité alimentaire et de santé.
<b>Aire focal 5: Protéger la connaissance, innovations et pratiques traditionnelles</b>	La diversité socioculturelle des communautés locales, telles que, les connaissances et les pratiques traditionnelles, promues en fonction du développement de divers projets qui visent la protection de l'environnement.
<b>Aire focal 6: Assurer la répartition juste et équitable des bénéfices dérivés de l'utilisation de ressources génétiques</b>	Les ressources génétiques dans le pays ne sont pas exploites et commercialisés, pour cette raison des conflits ou d'ajustements ne sont pas enregistré
<b>Aire focal 7: Assurer l'approvisionnement des ressources appropriées</b>	Cap-Vert a bénéficié de financements notamment de : Agences des Nations Unies, GEF, Pays-Bas, Coopération Allemande, Coopération Espagnole, Coopération Portugaise, Coopération Autrichienne, Coopération Luxembourgeoise, pour développer des projets de taille varies qui visent la conservation de l'environnement en général.

## Apêndice II – Sources d'informations

1. Première Liste Rouge du Cap Vert. Cour. Forsch. – Senckenberg. Frankfurt, 1996.
2. Stratégie Nationale et Plan D'Action sur la Biodiversité. SEPA (1999), Ministère de l'Agriculture de la pêche et de l'Environnement. Praia. Cap Vert.
3. Premier Rapport National sur la Biodiversité au Cap Vert. Ministère de l'agriculture, Alimentation et Environnement. Secretariat Executif pour l'Environnement , Praia.
4. Republique du Cap Vert (1999)
5. Deuxième Rapport sur l'Etat de la Biodiversité au Cap Vert, Direction Générale de l'Environnement, MAAP, 2002
6. Deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA II). 2004. GEP-MAAP. Praia. Cap Vert.
7. Livre Blanc sur l'Etat de l'Environnement 2004, Direction Générale de l'environnement, MAAP, 2004
8. Plano de Gestion des pêches, PANA II, MAAP. 2004
9. Base de Données sur la Biodiversité au Cap Vert, 2005
10. Plan de Conservation des oiseaux Marins du Cp Vert, INIDA.MAA 2008
11. Plan National de la Conservation des Tortures Marines au Cap Vert, Direction Générale de l'Environnement. MAA 2008
12. Projet de Consolidation du Système des Aires protégées du Cap Vert, Direction Générale de l'Environnement, 2009
13. Rapport de progrès sur la mise en œuvre du PANA II-2005, Direction Générale de l'Environnement, Praia, Juin. MAA 2006
14. Rapport de progrès sur la mise en œuvre du PANA II-2006, Direction Générale de l'Environnement, Praia, Juin. MAA 2007
15. Rapport de progrès sur la mise en œuvre du PANA II-2007, Direction Générale de l'Environnement, Praia, MAA, Avril 2008
16. Rapport de progrès sur la mise en œuvre du PANA II-2008, Direction Générale de l'Environnement, Praia, MADRRM, Avril 2009
17. Plan Stratégique de Développement Agricole, Horizon 2015 et Plan d'Action 2005-2008, MAAP, Mars 2004
18. Un Regard sur la Biodiversité Marine et la Base de leur Gestion Durable, Gonzáles et Tariche, 2009

## Appendice III – Progrès du Programme des Aires Protégées

### Situation et couverture Actuel

Les Aires protégées (AP) sont des instruments cruciaux utilisé pour la conservation de la Biodiversité, tant terrestre que marine, contribue à promouvoir la gestion durable des ressources naturels, a travers l'utilisation des approches participatifs pour la conservation. Bien que la capacité de gestion des AP est encore limité, les expériences existantes montrent leurs bénéfices réels, non seulement du point de vue de la conservation de la biodiversité indigène (pour le cas au niveau national, dans la plupart des cas endémique), mais aussi du point de vu des bénéfices que les populations locaux extrait des moyen de subsistance durable.

Dans les dernières années, le pays s'est beaucoup développé pour ce qui est de la création d'un système d'AP. La Stratégie et le Plan d'action National de l Biodiversité (1999) a définis des habitats prioritaires pour la conservation au Cap Vert- Habitats qui sont représentatifs du patrimoine en matière de Biodiversité du pays. Cette définition de priorité a servi de base pour l'établissement légal du réseau National des APS en 2003, par Décret-loi 2003, du 24 février, qui décrit 47 unités, comprenant les aires marines et côtières protégées (AMP), aussi que les aires terrestre (APT). Depuis cela, le Gouvernement, est en train de faire des efforts pour l'opérationnalisation de ces sites.

Le réseau des AP désigné par loi ont : 72,156 hectares de paysage (incluant exclusivement paysage terrestre et zones côtière) et 13,460 hectares de paysage marine, représentant 15% de superficie terrestre du pays. Dans le système AP du Cap Vert, six catégories ont été créé, de conformité avec la législation réglementaire :

- (a) Reserve Naturel (21 sites);**
- (b) Parc National (sans aucun site) ;**
- (c) Parc Naturelle (10 sites) ;**
- (d) Monument Naturel (6 sites) ;**
- (e) Paysage protégée (10 sites);**
- (f) Aire d'Intérêts Scientifique (sans aucun site) ;**

Les Réserves Naturels sont classifié en trois sous-catégories : Reserve Naturel Intégral (6 sites), Reserve Naturel Partiel et Reserve Naturel Temporel (qui n'ont pas encore des sites désigné).

**Les parcs naturels et les Réserves Naturels sont des catégories prédominantes et couvrent au moins 75% de la surface du réseau global d'AP.**

Le Décret-loi n'établie pas la correspondance entre les catégories nationaux des AP avec celles de l'UICN ce qui est une lacune dans la législation. en 2005, le Cap Vert á désigné trois sites comme étant de zones humides d'importance internationale dans le cadre de la Convention RAMSAR, notamment : Curral Velho et Lagoa de Rabil, situé á L'île de Boavista et Lagoa de Pedra Badejo, situé á l'île de Santiago. Parmi ceux-ci seulement Curral Velho á la catégorie nationale correspondante - la paysage protégé de Curral Velho. Il existe aussi les sites potentiels pour l'établissement des zones humides, mais ceci exigerait une participation plus active dans la Convention. Au delà des sites RAMSAR, aucune autre catégorie international d'AP est reconnu au Cap Vert. Depuis 2005, des efforts sont fait pour démarrer un Programme sur l'homme et la Reserve de la Biosphère au Cap Vert, mais jusqu'á maintenant, ces efforts n'ont pas donnees des résultats.

**Tableau 10:** Structure du Réseau des AP/AMP du Cap Vert par Biome et Catégorie

Catégories des AP Nationaux à chaque Biome	Nombre de sites	Surface de paysage (ha)	Surface paysage Marine (ha)	Commentaires
<b>Sites exclusivement terrestre (AP terre.)</b>	<b>20</b>	<b>28,069</b>		Les sites les plus grandes se trouvent dans les îles de Fogo, Santo Antão et Boavista.
Paysages Protégés	5	7,080	-	Deux parcs terrestre dans les îles de São Nicolau et Santiago ont été opérationnalisés a travers d'un projet sur la Biodiversité financé par le PNUD/GEF. Les sites sont distribués par les îles du Cap Vert et son représentatif des écosystèmes terrestre du pays.
Réserves Naturels	2	1,118	-	
Parcs Naturels	8	18,378	-	
Monuments Naturels	5	1,494	-	
<b>Sites côtières et sites marines (AMP)</b>	<b>27</b>	<b>28,649</b>	<b>13,460</b>	Le concept d'Aire Marine protégée (AMP) est relativement nouveau au Cap Vert portant les expériences en gestion des AMP sont naissants. Les sites créés par loi ont encore besoin d'opérationnalisation sur le terrain. Trois îles arbitrent la majorité des AMP du pays : Boavista, Sal e Maio. Les sites incluent aussi les îles non habités de Santa Luzia et les îlots Branco, Raso et Rombo.
Paysages protégés	5	2,983	0	
Réserves Naturels	13	10,573	5,935	
Parcs Naturels	2	10,044	7,524	
Monuments Naturelles	1	90	0	
Réserves Naturels Intégrés	6	4,959	0	

Source : Projet de Consolidation du Systèmes des AP du Cap Vert

Le réseau d'AP du Cap Vert est divisé en : (1) sous-ensemble terrestre et (2) sous-ensemble marine/côtière, par rapport à le biome qui veut protéger.

Le sous-ensemble terrestre comprend 20 sites qui ont été légalement créés, ce qui totalisent 30.048 hectares, ce qui correspond à 7,5% de superficie terrestre du pays. Huit des îles du Cap Vert ont des AP terrestre, étant la majeure à l'île de Fogo (Parc Naturel de Fogo, avec 8.469 hectares), cette AP en particulier inclut le cratère du Vulcan de l'île du Vulcan, qui est encore active et toutes les travaux ont été réalisés avec l'appui financier de la coopération Allemande.

Parmi toutes les aires protégées terrestre, seulement deux sites sont opérationnels jusqu'à maintenant, étant déjà élaborés et approuvés et leur plan de gestion est déjà élaboré et

approuvées. Il s'agit des parcs naturels de Serra Malagueta à l'île de Serra Malagueta , à l'île de Santigao (774 hectares) et de Monte Gordo à l'île de São Nicolau (952 hectares).L'opérationnalisation de ces sites a été fait grâce au financement d'un projet sur la Biodiversité financé par le PNUD/GEF et le gouvernement du Cap Vert.

Les parcs Naturels de Serra Malagueta et Monte Gordo représentent 12% du surface total du sous-ensemble d'AP terrestre et seulement 6% du surface totale de paysages terrestre et marines, qui ont font partie du système AP du Cap Vert ; Dans sa totalité une fraction de la propriété+e global des AP. Il faut soulever que pour l'élaboration des Plans de Gestion plusieurs travaux ont êtes réalisés sur la faune et flore existantes dans ces aires, aussi que des études de valorisation économique.

La majorité des AP sont localisé dans les zones de grandes altitudes et joue un rôle important dans la condensation de l'humidité, précipitation et dans la protection des bassins versants hydrographiques. Elles ont de la végétation native, incluant un ensemble de plantes endémiques. Les sites ont aussi des espèces importantes d'oiseaux et herptofaune. Ces aires ont toujours étés gérées il ya des décades comme " périmètres forestier" étant envahies , par des espèces envahissantes de plantes exotiques, quelques un classifiées comme des espèces exotiques envahissantes (EEI-IAS).

Le parc Naturel de Fogo, a aussi déjà élaboré son plan de gestion mais qui n'est pas encore était approuvé, ayant comme but harmonisé les besoins de conservation de l'environnement, et assurer l'amélioration de conditions de vie des populations locaux, de façon compatible avec la protection de la nature, e et promouvoir le développement durable.

Concernant le sous-ensemble côtier et marin du réseau AP (AMP) comprenne 27 sites publiées par diplôme, environ 42.109 hectares de terres côtières et paysages marines (avec respectivement 13,460 et 27,199 hectares). Neuf (09) de cês sites avec plus de la moitié du surface total des AMP, sont localisé à l'île de Boavista. Les outres sont localisées dans les iles de Maio et Sal. L'île inhabitée de Santa Luzia é est une AMP dans sa totalité 3,500 hectares. Le mêmes s'applique a quelques ilots (Rombo, Branco et Raso). La réserve Naturel Marine de la Baie da Murdeira est la seule Aire exclusivement marine, avec 2,067 hectares.

L'expérience en gestion des AMP est encore plus limité que ceux des sites terrestre, étant donnée que seulement la Reserve Naturel Marine da Baía da Murdeira et les Réserves Naturels intégrés de Santa Luzia et les ilots Rombo et Raso, sont dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

Toutes les études de ces plans de gestion, ont été élaborés dans le cadre du projet de Conservation Marine et Côtière (2004-2008), développé par le Ministère de l'environnement, Agriculture et Pêche et l'ONG WWF, avec l'inventaire de la biodiversité marine de ces aires, aussi que la valorisation écologique des savoirs locaux.

L'utilisation des sols côtiers est très intense dans la plupart des îles du Cap Vert et portant, la création des aires marines protégées ne serait sans polémique.

Au delà de ça, parce que le secteur local des pêches n'a pas encore été confronté par aucune crise grave, à l'exception des membres des communautés scientifique, ceux-ci n'ont pas encore conscience des bénéfices des AMP en tant qu'aires de abriter/nutrition pour les poissons, mammifères marines et autres organismes marines avec la même importance pour l'équilibre écologique.

La meilleure solution à long terme qui est recommandé pour la conservation de la biodiversité au Cap Vert est de renforcer et consolider le système des AP. Fournir ainsi une protection effectif aux aires critiques de biodiversité globalement signifiant et permettre au gouvernement et autres intervenants a avoir une vision de que le développement économique durable est basée essentiellement dans la bonne gestion de ressources naturels appuyé par la conservation environnemental.

Cette solution est basé sur trois colonnes principal: (i) renforcement du cadre institutionnel, de politiques et juridique pour la gestion des AP, en ce qui concerne la durabilité financière (ii) augmentation du niveau d'opérationnalisation des sites pour que le pays puisse avoir de l'expérience en gestion des AP et éviter des menaces directs à la biodiversité contenu dans les AP et particulièrement urgent dans les AMP : (iii) diffusion généralisé de la participation des intervenants dans la gestion des AP et les divers modèles pilotes..

Pour ce qui est des communautés locaux, voisinages et les partenaires ont une participation dans les processus de prise de décision et réalisation de quelques études relatif aux APT/AMP étant les bénéfices dérivées de sa gestion équitablement partagées, ce qui assure la durabilité de ces sites.

Pour que cette solution à long terme soit atteindre, fut développer un projet de " Consolidation du Système des Aires Protégées du Cap Vert" pour l'année 2010-2013, ayant comme

partenaires financiers : le PNUD, les Nations Unies du Cap Vert, le GEF et le Gouvernement du Cap Vert.

Ce projet est représenté dans 5 îles notamment les îles de Santo Antão, São Vicente, Sal, Boavista et Fogo. Parmi les 47 habitats terrestres et marines identifiées dans la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité du Cap Vert (PAENB), 7 sites ont été sélectionnés pour l'établissement et consolidation des AP. Ces sites sont: les parcs Naturels de Monte Verde, Chã das Caldeiras, Morroços et Cova/Paul/R<sup>a</sup> Torre, AMP de Serra Negra et Costa da Fragata, Ponta do Sinó, Parque Marinho do Leste da Boavista, maintenant cible pour l'opérationnalisation du Project proposé.

Ce projet est cohérente avec les objectifs stratégiques du GEF, car : (a) Catalyse la durabilité des AP et remplit les critères d'éligibilité du programme stratégique (b) Augmenter la représentation du réseau d'Aire Marine Protégée géré avec efficacité des Systèmes des Aires protégées, ainsi que le Programme Stratégique (c) Renforcer les Réseaux des Aires Terrestre protégées.

Avec ça le projet ira augmenter significativement la couverture tant du site comme des écosystèmes des AP/AMP au Cap Vert a travers l'opérationnalisation de quatre Aires protégées terrestres dans trois îles (Fogo, São Vicente et Santo Antão), qui ira couvrir une surface de 3,158 hectares, aussi aura consolider et opérationnaliser les divers AMP des îles de Sal et de Boavista, totalisant 59,915 hectares de paysage terrestre et marine , en trois grandes aires marines protégées et augmenter la couverture original de ces AMP en trois milles nautiques par la mère , afin de protéger les pêches et autres organismes marines .

Le but de développement du projet est de conserver la biodiversité terrestre et marine d'importance global dans les écosystèmes prioritaires du Cap Vert, a travers l'approche d'un système d'aire protégée , visant a consolider et renforcer le système d'aire protégée (AP) DU Cap Vert a travers la création de nouvelles unités AP terrestre et marines et de la promotion de l'approche participatif à la conservation.

***“En matière de la conservation, les victoires, sont éphémères et les défaites définitifs, par conséquent, tous les soins à peu”***

***Carvalho, M. L. S., 2006***